ASSAINISSEMENT





R.P.Q.S. et BILAN D'ACTIVITE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service public (R.P.Q.S.) de l'assainissement pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

EXERCICE 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE LA THIÉRACHE

320, rue des Verseaux - 02360 ROZOY-SUR-SERRE Tél: +33 (0) 3 23 98 04 54 - Fax: +33 (0) 3 23 98 87 67

Email: contact@portes-de-thierache.fr

SOMMAIRE

	PARTIE: SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
1.		
	1.1 EXERCICE DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » :	
	1.2 MODE DE GESTION	
	1.2.1 Exploitation	
	1.2.2 Le Personnel	
	1.2.3 Le service d'astreinte	
	1.2.4 L'appel aux prestataires privés	
	1.3 Organe Decisionnel au 31/12/2022	
	1.4 COMMUNES EQUIPEES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	1.5 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	
	1.6 NOMBRE D'ABONNES AU SERVICE (D.201.0)	
	1.7 VOLUMES FACTURES	
	1.8 AUTORISATION DE DEVERSEMENT D'EFFLUENT INDUSTRIEL (D.202.0)	
	1.9 LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT	
	RESEAUX DE BRUNEHAMEL	
	RESEAUX DE DIZY-LE-GROS	
	RESEAUX DE ROZOY-SUR-SEREE	
	RESEAUX DE CHAOURSE	
	RESEAUX DE LISLET	
	RESEAUX DE MONTCORNET	
	1.10 OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	
	STATION D'EPURATION DE BRUNEHAMEL	
	STATION D'EPURATION DE DIZY-LE-GROS	
	STATION D'EPURATION DE ROZOY-SUR-SERRE	
	STATION D'EPURATION DE L'AGGLOMERATION MONTCORNET-LISLET-CHAOURSE (MLC)	
	1.11 QUANTITES DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (D203.0)	
	Production de Boues STEP Brunehamel :	
	Production de Boues STEP Dizy-le-Gros:	
	Production de Boues STEP Rozoy-sur-Serre :	
	Production de Boues STEP Montcornet :	23
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	24
	2.1 MODALITES DE TARIFICATION	24
	FRAIS D'ETABLISSEMENT D'UN BRANCHEMENT EN DOMAINE PUBLIC AU TITRE DU L1331-2 DU CSP	24
	MAJORATION REGLEMENTAIRE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	25
	FACTURE TYPE	25
	2.2 RECETTES	26
	Diagnostics Immobilier « Assainissement Collectif »	28
	Récapitulatif des Recettes d'exploitation totales (cf. ANNEXE 3)	29
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	30
	3.1Taux de desserte par le reseau d'assainissement collectif (P201.1)	30
	3.2INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P202.2B)	
	3.3CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)	32
	3.4CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3)	
	3.5TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)	
	3.6 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	
4.	AUTOSURVEILLANCE	35
	4.1 AUTOSURVEILLANCE DES REJETS	
	4.2 AUTOSURVEILLANCE DES BOUES	
	4.3 L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	37

	4 Controles de la Police de l'Eau	
5.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.	
	1. Montants financiers	41
	ERCICE 2021	
	ERCICE 2022	
	ONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE	
	ONTANTS DES SUBVENTIONS EN €	
	ONTANTS DES CONTRIBUTIONS DU BUDGET GENERAL EN €	
	2 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	
	4 Presentation des projets a l'etude en vue d'ameliorer la qualite du service a l'usager et les performanc	
	IVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	
	5 Presentation des programmes pluriannuels de travaux adoptes par l'assemblee deliberante au cours du	J
	RNIER EXERCICE	42
6	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	42
	ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P207.0)	42
	2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)	43
7.0	MMUNICATION	43
2 ^{EI}	PARTIE : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	44
- 1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	
	1 MODE DE GESTION	
	2 REALISATION DES CONTROLES	
	3 Organe decisionnel en 2020	
	4 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	46
	5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	46
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET RECETTES DU SERVICES	46
	1 Montant des redevances de controles et diagnostics.	
	2 APPLICATION DE LA MAJORATION PREVUE A L'ARTICLE L1331-8 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	
	3 LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES	
	4 RECETTES ET DEPENSES DU SERVICE (CA 2022 ET BP 2023)	50
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	52
	AUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	52
	LES CONTROLES DU SPANC EN 2022	
	Les installations existantes diagnostiquées du territoire :	54
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.	55
	1 MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	55
	EXE 1 CARTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DE L'ASSAINISSEMENT DES MUNES	56
	EXE 2 ORGANIGRAMME DU PERSONNEL	
A۱	EXE 3 DEPENSES ET RECETTES DU SERVICE	60
A۱	EXE 4 MONTANT DES AMORTISSEMENTS EXERCICE 2022	70
A۱	EXE 5 ETAT DE LA DETTE	73
A۱	EXE 6 BILAN DES ASTREINTES	79
A۱	EXE 7 PLANNING DE CURAGE DES POSTES	81

ANNEXE 8 NOTE D'INFORMATION DU PUBLIC DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMA	NDIE EDITION 2022 –
CHIFFRES 2021	83
GLOSSAIRE	88

1ère PARTIE: Service Public de l'Assainissement Collectif

1. Caractérisation technique du Service

La communauté de communes des Portes de la Thiérache (CCPT) est composée de 30 communes du canton de Rozoy-sur-Serre au nord-est du département de l'Aisne. L'ensemble de ces communes représente 6 806 habitants (INSEE 2020).

1.1 Exercice de la compétence « Assainissement Collectif » :

La compétence « assainissement collectif » exercée par la CCPT concerne uniquement la gestion des eaux usées (depuis le 1er janvier 2003) pour :

- La collecte ;
- Le transport ;
- La dépollution.

1.2 Mode de gestion

Le service est exploité en régie directe avec autonomie financière.

Siège et horaires d'ouverture du service :

Le Service d'Assainissement Collectif est basé au siège de la Communauté de Communes :

Communauté de Communes des Portes de la Thiérache Service Assainissement 320, rue des Verseaux 02 360 ROZOY-SUR-SERRE

Tél: 03 23 98 04 54 / Fax: 03 23 98 87 67 Mail: contact@portes-de-thierache.fr

Ouvert du Lundi au Jeudi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30 Et le vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30

1.2.1 Exploitation

Les tâches d'exploitation courantes sont effectuées par le personnel technique du service :

- Exploitation et surveillance des STEP
- Entretien et surveillances des postes de relèvement
- Contrôle et surveillance des réseaux et des branchements
- Suivi réglementaire, administratif et comptable du service.

Les principaux moyens matériels d'exploitation technique du service :

- Un véhicule d'intervention signalisé Renault KANGOO
- Matériel d'exploitation courant présent sur chaque STEP (éprouvettes, tests bandelettes, disque de Secchi, etc.)
- Outillage mécanique, électrotechnique et électroportatif courant
- Palan motorisé 230 V / 500 kg et trépied de levage
- 2 préleveurs automatiques mobiles réfrigérés HYDREKA
- Une thermo balance 160 °c
- Caméra d'inspection poussée (sur jonc semi-rigide 60m)
- Détecteur de réseau de précision avec aiguille détectable sur tige de traçage (50m)

1.2.2 Le Personnel

L'organigramme en <u>annexe 2</u>, présente l'organisation du personnel du service assainissement. Le recrutement d'un nouvel assistant de maintenance a été réalisé en 2021, l'équipe n'a pas évolué depuis. La Direction Générale est assurée par Madame Estelle CALLAY.

1.2.3 Le service d'astreinte

Chaque poste de relèvement et chaque station d'épuration est équipée d'un système de télésurveillance (Sofrel S500) permettant d'envoyer par téléphone et/ou mail à l'agent d'astreinte une alarme correspondant à une éventuelle défaillance d'un ou plusieurs équipements.

La télégestion est centralisée sur un serveur interne avec une technologie PC WIN 2.

Du lundi au vendredi 12 H 00, l'Adjoint Technique d'exploitation, le Technicien d'exploitation et le technicien d'assainissement non-collectif reçoivent les éventuels défauts des équipements.

Du vendredi 12 H 00 au lundi 8 H 00, un agent désigné d'astreinte reçoit les éventuels défauts d'équipement et peut intervenir à tout moment sur une panne mettant en péril la collecte ou le traitement des eaux usées.

Les astreintes de week-end sont réparties selon un planning annuel entre trois agents (Cf. <u>ANNEXE 6</u>: BILAN DES INTERVENTION EN ASTREINTE 2022) :

- Le Technicien Principal d'exploitation (Eric TAVERNIER)
- Le technicien Assainissement Non Collectif (Laurent MONSTERLEET)
- L'assistant technique de maintenance de l'assainissement (Florian MAILLEY)

Chaque agent dispose des connaissances et de la formation nécessaire pour intervenir sur des pannes courantes. Tous sont habilités électriquement pour intervenir à proximité d'appareils électriques sous tension (BS-BE Manœuvre), cependant, seuls le Technicien de Maintenance et d'Exploitation et l'assistant technique sont habilités en tant que personnel électricien (BR-B2V-H0) et donc eux-seuls peuvent intervenir sur une panne électrique majeure, ainsi que sur les interventions en milieux confinés étant titulaire du certificat CATEC. L'ensemble du personnel est également titulaire de l'AIPR niveau concepteur (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) afin de pouvoir concevoir et conduire les chantiers de réparations et renouvellement de réseau.

1.2.4 L'appel aux prestataires privés

Pour des interventions nécessitant une technicité ou du matériel non mobilisable directement par la Communauté de Communes, le service assainissement fait appel à des prestataires privés.

Ainsi, la Collectivité a passé des marchés à Bons de Commande pour les prestations suivantes :

Curage des réseaux, des postes de refoulement et des équipements des stations d'épuration :

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant Maxi
Assainissement du laonnois (ASL)	28 juin 2019	48 mois	88 000 €HT

Réparations et renouvellement de réseaux et création des nouveaux branchements

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant Maxi
TP Orfani Fils - T.P.O.	6 juin 2019	48 mois	200 000 € HT

Réalisation des analyses d'autosurveillance des stations dépuration

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant Maxi
Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche de	28 juin 2019	48 mois	24 000 € HT
l'Aisne			

Suivi analytique des boues d'épuration produites, rédaction des dossiers prévisionnels et des bilans d'épandage, suivi agronomique

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant Maxi
ASTRADEC	29 novembre 2019	48 mois	32 000 € HT

Epandage des boues liquides de stations d'épuration pour les campagnes 2019 à 2022

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant
SUEZ ORGNANIQUE	4 juillet 2019	48 mois	80 000 € HT

Déshydratation des boues COVID

Prestataire	Date de notification du marché	Durée du Marché	Montant Maxi
ASTRADEC	Prestation unique		36 600 €HT

1.3 Organe Décisionnel au 31/12/2022

La CCPT n'a pas instauré de CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), le seuil de 50 000 habitants la rendant obligatoire n'étant pas atteint.

Une commission « Assainissement » présidée par Monsieur David VAN DEN HENDE, Vice-Président de la CCPT, composée de délégués communautaires a pour objet de faire des propositions, préparer des dossiers et suivre les projets relatifs à l'assainissement collectif du territoire. La commission s'est réunie 2 fois en 2022.

L'ensemble des décisions est pris par le conseil communautaire de la CCPT.

Au 31/12/2022, le conseil communautaire de la CCPT est présidé par Monsieur Jean-François PAGNON.

	Listing Délibération						
N°	Date	Objet	Budget	Lien hypertexte	Thème		
0517		Demande de subvention pour les études parcellaires complémentaires ainsi que des études géotechniques concernant le projet de réseau AC BvEST de Rozoy sur Serre.	AC	20220517_01	AC		
0517		Augmentation de la redevance AC à 2.70€/m3 et un abonnement à 70€ au 1er juin 2022	AC	20220517_02	AC		
0517		Modification de la tarification des diagnostic immobilier AC à 250€ par diagnostic réalisé	AC	20220517_03	AC-		
0628		Convention de participation financière au travaux de réseaux unitaires sur la commune de Montcornet	AC	20220628_06	AC		
0628		Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et du SPANC	AC et ANC		AC ANC		
1212	12/12/2022	Admission en non-valeur assainissement collectif	AC	20221212_11	AC		

1.4 Communes équipées en assainissement collectif

Carte du territoire et des communes équipées en assainissement collectif (annexe 1).

1.5 Estimation de la population desservie

En 2022, selon les dernières valeurs INSEE disponibles (2020), le service d'assainissement collectif dessert **4 257 habitants raccordables à l'assainissement**, soit près de 62,5 % de la population du territoire de la CCPT (6 806 habitants).

1.6 Nombre d'abonnés au Service (D.201.0)

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

On dénombre en 2021, 1 981 abonnés domestiques actifs (facturés) au service et répartis comme suit :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Brunehamel	246	249	1,31%
Dizy-le-Gros	342	337	-1,48%
Montcornet-Lislet-Chaourse	971	984	1,33%
Rozoy-sur-Serre	411	411	0 %
Total	1971	1981	0,51%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 184.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **41,90** abonnés/km au 31/12/2022 (41,67 abonnés/km au 31/12/2021).

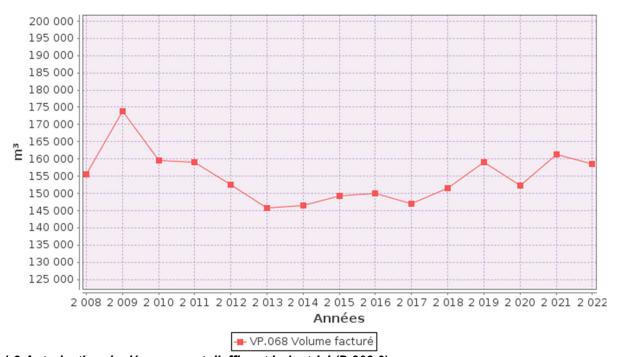
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,15** habitants/abonné au 31/12/2022 (2,20 habitants/abonné au 31/12/2021).



1.7 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	161 201	158 452	-1,71%
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	161 201	158 452	-1,71%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.8 Autorisation de déversement d'effluent industriel (D.202.0)

Listes des Industriels et établissements raccordés connus

Industriels	Site de traitement des effluents	Arrêté d'autorisation de rejet et Convention Spéciale de déversement	Type d'effluent rejeté	Incidents
TRIGANO Services	STEP Rozoy- sur-Serre	Néant	Eaux Usées Domestiques	Néant
MATT	STEP MLC	Arrêté du Président du 5 juillet 2019 et convention du 24 juin 2019 (validité de 5 ans)	Eaux Usées Domestiques 250 eq/hab maximum	Néant
TRANSPORTS PAPIN*	STEP MLC	Arrêté du 12 décembre 2012 et convention du 12 décembre 2012 (validité de 5 ans)	Eaux Usées Domestiques 50 EH + Eaux de lavage des véhicules et Eaux Industrielles limitées en débit et concentrations	Défaut de raccordement des eaux usées domestiques et prétraitement des eaux de lavage sous dimensionné

^{*} L'industriel n'a pas sollicité le Service Assainissement pour le renouvellement de l'autorisation de rejet.

1.9 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué en 2022 de :

• 16,7 km de réseau unitaire hors branchements,

30,6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 47,3 km (47,3 km au 31/12/2021).

Réseaux de BRUNEHAMEL

Type de réseau : séparatif strict « Eaux Usées »

Années de construction : 2005-2006 Année de mise en service : Novembre 2007

Caractéristiques Techniques		
Type de réseau	100 % séparatif « Eaux Usées »	
Nombre de Branchements publics	270	
Linéaire de canalisation principale de collecte	5 270 mètres hors refoulement (Grés DN 150 et DN 200)	
Postes de relèvement	3 unités	
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le	451 habitants desservis sur 453 habitants (254	
réseau	habitations raccordables)	
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter les effluents au réseau	Sans objet	

Indicateurs de Performance au 31.12.2022		
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 5 septembre 2002	
Taux de desserte de la commune	98 %	
Taux de raccordement des habitations au réseau	97,5 %	
Nombre de raccordements contrôlés	4	
Conformité des raccordements contrôlés	100%	
Linéaire de curage préventif	400 ml	
Linéaire de curage d'urgence	0 ml	
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 7	

Avec un réseau séparatif à 100 % et un taux de raccordement de plus de 97,5 %, le système de collecte de Brunehamel n'appelle pas de remarques particulières.

Réseaux de DIZY-LE-GROS

Type de réseau : séparatif strict « Eaux Usées » Années de construction : 2006-2007-2008 Année de mise en service : Mai 2008

Caractéristiques Techniques		
Type de Réseau	100 % séparatif « Eaux Usées »	
Nombre de branchements publics	420	
Linéaire de canalisation principale de collecte	8 050 ml hors refoulement	
Zimodino do canalicación principale de conocio	(En Grés DN 150 et DN 200)	
Postes de relèvement	4 unités	
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le	713 habitants desservis sur 740 habitants (368	
réseau	habitations raccordables)	

Indicateurs de Performance au 31.12.2022		
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 13 septembre 2002	
Taux de desserte de la commune	99 %	
Taux de raccordement des habitations au réseau	93 %	
Nombre de raccordements contrôlés	7	
Conformité des raccordements contrôlés	85.71%	
Linéaire de curage préventif	839 ml	
Linéaire de curage d'urgence	0	
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 7	

Avec un réseau séparatif à 100 % et un taux de raccordement de plus de 93 %, le système de collecte de Dizy n'appelle pas de remarques particulières.

Réseaux de ROZOY-SUR-SEREE

Type de réseau : mixte

Années de construction et mise en service :

Unitaire « Eaux Usées » et séparatif du lotissement < 1980 Séparatif secteur Nord et Neuville rue des Verseaux : 2005

Séparatif secteur Cernival GA Martin : 2006

Caractéristiques Techniques		
Type de réseau	50 % séparatif « Eaux Usées »	
*1	50 % unitaire	
Linéaire total de canalisation principale de collecte	8 300 mètres hors refoulement	
Linéaire en Séparatif	4 180 mètres (Grés et béton DN 150, 200, 300)	
Linéaire en Unitaire	4 120 mètres (matériaux et DN divers)	
Nombre de Branchements publics	122 connus sur le linéaire séparatif	
Postes de relèvement	2 unités	
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le	934 habitants desservis sur 988 habitants (489	
réseau	habitations raccordables sur 524)	
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter	1 (Eaux Usées Domestiques de TRIGANO autorisées	
les effluents au réseau	sans convention)	

Indicateurs de Performance au 31.12.2022		
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 13 septembre 2002	
Taux de desserte de la commune	94 %	
Taux de raccordement des habitations au réseau	Estimé à 90 % au total : Estimé à 85 % sur les secteurs en unitaire et le séparatif « ancien » du lotissement Compté à 97 % sur les secteurs séparatifs Nord, Neuville Verseaux Cernival GA Martin	
Nombre de raccordements contrôlés	10	
Conformité des raccordements contrôlés	60 %	
Linéaire de curage préventif	810 ml	

Linéaire de curage d'urgence	88 ml
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 7

Le système de collecte de Rozoy est encore constitué d'une grande part de réseau d'assainissement unitaire ancien. Ces anciens réseaux sont souvent sujets aux eaux claires permanentes parasites et peuvent provoquer des rejets intempestifs d'eaux usées par temps sec.

Agglomération d'assainissement de Montcornet-Lislet-Chaourse

Code SANDRE : 030250202000	Activités produisant des rejets non domestiques
Milieu Récepteur : La Serre	raccordées :
Code masse d'eau : HR 179	2 Etablissements en activité soumis à convention de rejet
Système de collecte mixte :	
40 % séparatif (7,5 km)	Station d'Epuration Boues Activées :
60 % unitaire (12,00 km)	Capacité 4 400 EH sur la commune de Montcornet

Réseaux de CHAOURSE

Type de réseau : mixte

Années de construction et mise en service : Unitaire « Haute Chaourse » : < 1980

Séparatif « Basse Chaourse » : construit en 2005 – 2006 et mis en service en mars 2008

Caractéristiques Techniques		
Tuno do ráceou	73 % séparatif « Eau Usées »	
Type de réseau	27 % unitaire	
Linéaire total de canalisation principale de collecte	4 880 mètres hors refoulement	
Linéaire en Séparatif	3 580 mètres (Grés DN 150 et DN 200)	
Linéaire en Unitaire	1 295 mètres (matériaux et DN divers)	
Nombre de Branchements publics	103 connus sur le linéaire séparatif	
Postes de relèvement	3 unités	
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le	515 habitants desservis sur 547 habitants (242	
réseau	habitations raccordables sur 256)	
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter	1 (Eaux Usées Domestiques de la MATT autorisées	
les effluents au réseau	par convention pour 250 éqhab maximum)	

Indicateurs de Performance au 31.12.2022		
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 28 mai 2001	
Taux de desserte de la commune	92 %	
Taux de raccordement des habitations au réseau	Estimé 85 % au total : Estimé à 80 % sur l'unitaire Haute Chaourse Compté à 91 % sur le séparatif de la Basse Chaourse	
Nombre de raccordements contrôlés	9	
Conformité des raccordements contrôlés	55.56%	
Linéaire de curage préventif	270 ml	
Linéaire de curage d'urgence	115 ml	
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 7	

Seule la Basse Chaourse est équipée d'un réseau séparatif à 100 % avec un taux de raccordement supérieur à 90 %. Le réseau unitaire ancien de la Haute Chaourse permet de collecter les eaux usées en temps sec, des rejets d'effluent au milieu naturels peuvent avoir lieu en temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage.

Réseaux de LISLET

Type de réseau : séparatif strict

Années de construction et mise en service : 2005 – 2006 et mis en service en mars 2008

Caractéristiques Techniques		
Type de réseau	98 % séparatif « Eaux Usées »	
	2 % unitaire	
Linéaire total de canalisation principale de collecte	2 430 mètres hors refoulement	
Linéaire en Séparatif	2 390 mètres (Grés DN 200)	
Linéaire en Unitaire	40 mètres (Béton DN 300)	
Nombre de Branchements publics	106	
Postes de relèvement	2 unités	
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le	201 habitants desservis sur 226 habitants (101	
réseau	habitations raccordables sur 112)	
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter	Sans objet	
les effluents au réseau		

Indicateurs de Performance au 31.12.2022		
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg et ANC sur les écarts, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 9 aoû 2002	
Taux de desserte de la commune	97 %	
Taux de raccordement des habitations au réseau	94 %	
Nombre de raccordements contrôlés	1	
Conformité des raccordements contrôlés	100 %	
Linéaire de curage préventif	425 ml	
Linéaire de curage d'urgence	0 ml	
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir annexe 7	

Le réseau séparatif de LISLET est à 100 % séparatif avec un taux de raccordement supérieur à 94 %. Le fonctionnement hydraulique du réseau séparatif dans le secteur de collecte commune avec Montcornet est impacté lors d'évènement pluvieux importants.

Réseaux de MONTCORNET

Type de réseau : mixte

Années de construction et mise en service :

Unitaire < 1980

Séparatif Calvaire et Pétrot : 2003-2004

Séparatif Clémenceau, Hôtel de Ville, Saint Martin, Verte Vallée : 2006 2007

Séparatif rue de la Fontaine et Place de l'Industrie 2020/2021

Caractéristiques Techniques		
Type de réseau	13 % séparatif « Eaux usées »	
	87 % unitaire	
Linéaire total de canalisation principale de collecte	12 372 mètres hors refoulement	
Linéaire en Séparatif	1 610 mètres (grès DN 200 et PP)	
Linéaire en Unitaire	10 762 mètres (matériaux et DN divers)	
Nombre de Branchements publics	138 connus sur le linéaire unitaire	
Postes de relèvement	4 unités	
Estimation du Nombre d'habitants desservis par le	1 295 habitants desservis sur 1303 habitants (675	
réseau	habitations raccordables sur 684)	
Nombre d'Etablissement Industriel autorisé à rejeter	-	
les effluents au réseau		

Indicateurs de Performance au 31.12.2022		
Zonage d'assainissement	Assainissement collectif généralisé sur le bourg, soumis à enquête publique et approuvé par le conseil municipal en date du 23 octobre 2002	
Taux de desserte de la commune	99 %	
Taux de raccordement des habitations au réseau	86 % au total : Estimé à 80 % sur les secteurs en unitaires Compté à 97 % sur le secteur Séparatif Calvaire- Pétrot (80 habitations) Compté à 85 % sur le secteur Séparatif Clémenceau, Hôtel de Ville, Saint Martin, Verte Vallée (105 habitations) Compté à 100% sur le secteur rue de la fontaine et place de l'industrie	
Nombre de raccordements contrôlés	8	
Conformité des raccordements contrôlés	62.5%	
Linéaire de curage préventif	679 ml	
Linéaire de curage d'urgence	124 ml	
Fréquence annuelle de curage des postes	Voir Annexe 7	

Le système de collecte de Montcornet est encore constitué d'une grande part de réseau d'assainissement unitaire ancien. Ces anciens réseaux sont souvent sujets aux eaux claires permanentes parasites et peuvent provoquer des rejets intempestifs d'eaux usées par temps sec. Ces réseaux ont des incidences hydrauliques sur le réseau séparatif lorsqu'ils sont connectés notamment dans le secteur de Lislet.

Une gestion intégrée des eaux pluviales a été réalisée sur la placette ST Martin en 2022 incluant les toitures qui se déversaient dans le réseau unitaire ainsi qu'un remplacement de celui-ci, ne recevant plus que les EU et les EP de toitures intérieures concernant 5 habitations. Cette opération va donc améliorer le fonctionnement des réseaux et de la STEU.

Intervention	s spécifiques (réparation, extension, nouveau domaine public) (>600€ HT		ordement en
Date	Туре	Prestataire / Fournisseur	Montant HT
	BRUNEHAMEL		
Aout 2022	Réparation pompe rue Fontaine Fleurie	BROMBACHER	655.655€
	DIZY-LE-GROS		
Juin 2022	Réparation pompe rue des bergers	BROMBACHER	833.40€
	ROZOY-SUR-SERRE		
Février 2022	Pose d'une boite de branchement rue Charles de Gaulle	TPO	1 546,85 €
	MONTCORNET-LISLET-CHAOU	RSE	
Février 2022	Changement de pompe poste rue du Moulin à Chaourse	BROMBACHER	1 802.52 €
Février 2022	Branchement construction neuve rue de Montloué à Lislet	TPO	2 480.49 €
Mai 2022	Création d'un regard de visite rue des Hauts Vents à Montcornet		1 513.65 €
Mai 2022	Création d'une boite de branchement rue des Hauts Vents à Montcornet	TPO	2 070.42 €
Mai 2022	Changement pompe poste parking champion à Lislet	BROMBACHER	3 697.16 €
Juin 2022	Réparation pompe rue des Chênes à Chaourse.	BROMBACHER	833.40 €
Août 2022	Réparation pompe pont de Hurtaut à Lislet	BROMBACHER	716.55 €
Octobre 2022	Réparation de 2 regards de visite rue du Calvaire à Montcornet	TPO	930.28 €
Octobre 2022	Réparation canalisation et création de boite de branchement chemin de l'arbre Bonnet à Montcornet	TPO	3 128.94 €
Octobre 2022	Extension canalisation et création de 2 boites de branchement rue Aristide Briand à Montcornet	TPO	8 799.45 €
Novembre 2022	Création canalisation et 4 boites de branchement placette St Martin à Montcornet	EIFFAGE	3 846 €

1.10 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Station d'Epuration de Brunehamel

Type: boues activées en aération prolongée Année de Construction: 2007 par HYDREA Date de Mise en Service: Décembre 2007 Réception Définitive des Travaux: janvier 2008

Code SANDRE : 030212602000 Milieu récepteur : La Brune Code masse d'Eau : HR181



Caractéristiques Techniques			
Capacité	580 équivalents habitants		
Niveaux de rejet maximum de l'effluent admis au milieu naturel (rivière La Brune)	DBO5	10 mg/l	
	DCO	80 mg/l	
	MES	20 mg/l	
	NGL	15 mg/l	
	PT	2 mg/l	
Production de boue annuelle (2022)	9,370 tonnes MS		

Performances épuratoires (moyenne annuelle)			
Taux de charge de la station	25 % (sur la DBO5 moyenne annuelle)		
Nombre d'analyses effectuées en 2022	3 dont 1 annuelle obligatoire (2 en autosurveillance, 1 du SATESE)		
Débit moyen journalier traité	72 m ³ / Jour (64 % du débit nominal)		
Niveaux de rejet moyens atteints	DBO5	3 mg/l et 98.14 % d'élimination	
des effluents de sortie	DCO	37 mg/l et 94 23% d'élimination	
	MES	15,5 mg/l et 94.98 % d'élimination	
	NGL	13,5 mg/l et 82.08 % d'élimination	
	PT	0,73 mg/l et 90.32 % d'élimination	
Taux de Matière Sèche des Boues produites en 2022 (stockées)	25,1 g/L		

Atteinte des Objectifs Réglementaires		
Date du récépissé de déclaration au titre de la rubrique ICPE ^(G) 5.1.0 (entre 12 et 120 kg de DBO5)	5 septembre 2005	
Taux de conformité des analyses des rejets vis-à-vis des objectifs réglementaires	100 %	
Date du récépissé de déclaration concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Brunehamel au titre de la rubrique 2.1.3.0 (entre 3 et 800 t de MS par an)	15 juillet 2014	
Taux de conformité des boues vis à vis des objectifs réglementaires d'épandage	100 %	
Mise en place d'un cahier de vie et présentation des résultats au format SANDRE	Validé pour la collecte en 2019 et pour le traitement en 2016	

• Qualité de rejet :

Le système d'assainissement est jugé CONFORME pour l'année 2022.

• Réactif de traitement du phosphore :

Chlorure Ferrique: 5.732 Tonnes

• Refus de dégrillage et tamisage :

0,21 Tonne de refus de dégrillage ont été évacués en CET (Filière des Ordures Ménagères de la CCPT)

Interventions spécifiques (réparation, opération de maintenance spécifique,) (>600€ HT)		
Туре	Prestataire / Fournisseur	Montant HT
Réparation pompe de recirculation	BROMBACHER 654.15	
Réparation agitateur bassin aération	BROMBACHER	1 502.50€

Station d'Epuration de DIZY-LE-GROS

Type : boues activées en aération prolongée Année de Construction : 2007-2008 par HYDREA

Date de Mise en Service : Avril 2008

Réception Définitive des Travaux : 26 septembre 2008

Code SANDRE: 030226401000

Milieu récepteur : infiltration dans la nappe de la Craie de

Champagne Nord

Code Masse d'eau : FR 3207



Caractéristiques Techniques		
Capacité	950 équivalents habitants	
Niveaux de rejet	DBO5	25 mg/l ou 90 % d'élimination
maximum de l'effluent	DCO	125 mg/l ou 80 % d'élimination
admis en infiltration	MES	35 mg/l ou 90 % d'élimination
	NTK	15 mg/l ou 80 % d'élimination
	рН	6.5 < pH ^(G) < 8.5
	Température	< 25°c
Production de boue annuelle (2022)	8.2 T MS	

Performances épuratoires (moyennes annuelles)		
Taux de charge de la station	55 % (sur la DBO5 moyenne annuelle)	
Nombre d'analyses effectuées en	5 dont 2 analyses annuelles obligatoires (4 en autosurveillance, 1 du	
2022	SATESE)	
Débit moyen journalier traité	79 m³ / Jour (55 % du débit nominal)	
Nivosov do voiat attainte dos	DBO5	5,75 mg/l et 97 % d'élimination
	DCO	50,5 mg/l et 94 % d'élimination
Niveaux de rejet atteints des effluents de sortie (moyenne des	MES	4,54 mg/l et 96 % d'élimination
analyses)	NTK	12.45 mg/l et 91 % d'élimination
analyses)	рН	7,97
	Température	-
Taux de Matière Sèche des Boues produites (stockées)	24 g/L	

Atteinte des Objectifs Réglementaires		
Récépissé de déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement de la rubrique du tableau de l'article R.214-1- I.O.TA. : 2.1.1.0. 2° supérieure à 12 mais inférieure à 600 kg de DBO5 Régime de la Déclaration Arrêté du 21 juillet 2015	Dossier n°02-2019-00239 12 décembre 2019	
Taux de conformité des analyses des rejets vis-à-vis des objectifs réglementaires	100 %	
Date du récépissé de déclaration concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Dizy-le-Gros au titre de la rubrique 5.4.0 (entre 3 et 800 t de MS par an)	7 février 2006	
Taux de conformité des boues vis à vis des objectifs réglementaires d'épandage	100 %	
Mise en place d'un cahier de vie et présentation des résultats au format SANDRE	Validé pour la collecte en 2019 et pour le traitement en 2016	

• Refus de dégrillage :

0,315 Tonne de refus de dégrillage ont été évacués en CET (Filière des Ordures Ménagères de la CCPT)

• Qualité du rejet :

La station de Dizy le Gros est à nouveau CONFORME en rejet en 2022.sur le paramètre MES, l'installation du système SPEEDOCLEAR continue à prouver son efficacité.

Interventions spécifiques (réparation, renouvellement, gros entretien) (>600 € HT)		
Type Prestataire / Fournisseur Montant HT		
Changement de pompe entrée STEP	BROMBACHER	2 889.73€ €
Changement de pompe polymère	SEEPEX	2 302 €

Station d'Epuration de ROZOY-sur-SERRE

Type : boues activées en aération prolongée Année de Construction : 2006-2007 par SAUR

Date de Mise en Service : juillet 2007

Réception Définitive des Travaux : 17 octobre 2007

Code SANDRE : 030266602000 Milieu Récepteur : La Serre Code Masse d'Eau : HR179



Caractéristiques Techniques		
Capacité	1 400 équivalents habitants	
Niveaux de rejet maximum de	DBO5	35 mg/l
l'effluent admis au milieu superficiel	DCO	90 mg/l
(La Serre)	MES	30 mg/l
	NTK	19 mg/l
	Pt	4 mg/l
Production de boues annuelle (2022) stockées	6 T MS	

Performances épuratoires (moyenne annuelle)		
Taux de charge de la station	20 % (DBO5 moyenne annuelle)	
Nombre d'analyses effectuées en 2022	4 sur 2 analyses annuelles obligatoires (2 en autosurveillance, 2 du SATESE)	
Débit moyen journalier traité	201 m ³ / Jour (119 % du débit nominal)	
Niveaux de rejet atteints des effluents de sortie	DBO5	3 mg/l et 97,39 % d'élimination
	DCO	20 mg/l et 92,24 % d'élimination
	MES	3,6 mg/l et 97,53 % d'élimination
de sortie	NTK	3,23 mg/l et 90,46 % d'élimination
	Pt	1,09 mg/l et 75,13 % d'élimination
Taux de Matière Sèche des Boues		
produites après épaississement	50 g /L	
(stockées en 2022, non évacuées)		

Atteinte des Objectifs Réglementaires		
Date du récépissé de déclaration au titre de la rubrique	10 mai 2005	
ICPE 5.1.0 et 2.2.0 (entre 12 et 120 kg de DBO5)		
Taux de conformité des analyses des rejets vis-à-vis des	100 %	
objectifs réglementaires	100 70	
Date du récépissé de déclaration concernant l'épandage		
des boues de la station d'épuration de Rozoy-sur-Serre	15 initiat 2014	
au titre de la rubrique 2.1.3.0 (entre 3 et 800 t de MS par	15 juillet 2014	
an)		
Taux de conformité des boues vis à vis des objectifs	100.0/	
réglementaires d'épandage	100 %	
Mise en place d'un cahier de vie et présentation des	Schéma SANDRE validé en 2016	
résultats au format SANDRE	Schema Sandre vallue en 2010	

• Réactif de traitement du phosphore :

Chlorure Ferrique: 2,866 tonnes

• Refus de dégrillage :

0,180 Tonnes de refus de dégrillage ont été évacués en CET (Filière des Ordures Ménagères de la CCPT)

• Sables – Graisses – Flottants :

Flottants 2022 : Aucune évacuation Sables 2022 : Aucune évacuation

Graisses 2022: 2 m³

Traitement des sables à la STEP de LAON et des graisses à Noyon par BIONERVAL

• Qualité des Rejets :

Malgré une dilution importante de l'effluent en entrée de Station (liées aux fortes pluies début Janvier), la norme réglementaire de rejet est respectée et la STEP est jugée CONFORME. La réhabilitation ou la mise en séparatif des réseaux anciens ainsi que la gestion intégrée des eaux pluviales permettraient d'améliorer les performances de la station particulièrement en terme de rendement.

Interventions spécifiques (réparation, renouvellement, gros entretien) (>600 € HT)		
Type Prestataire / Fournisseur Montant HT		
Aucune intervention		

Station d'Epuration de l'Agglomération Montcornet-Lislet-Chaourse (MLC)

Type : boues activées en aération prolongée Année de Construction : 2007-2008 par MSE Date de Mise en Service : mars 2008

Réception Définitive des Travaux : 17 janvier 2008

Code SANDRE : 030250202000 Milieu Récepteur : La Serre Code masse d'eau : HR 179



Caractéristiques Techniques			
Capacité	4 400 équivalents habitants		
Niveaux de rejet maximum de l'effluent admis au milieu superficiel (La Serre)	DBO5	25 mg/l ou 94 % d'élimination	
	DCO	90 mg/l ou 92 % d'élimination	
	MES	30 mg/l ou 95 % d'élimination	
	NTK	15 mg/l ou 85 % d'élimination	
	NGL	15 mg/l ou 85 % d'élimination	
	Pt	2 mg/l ou 95 % d'élimination	
Production de Boue 2022 (en Tonnes de MS)	30.65 T MS		

Performances épuratoires (moyenne annuelle)		
Taux de charge de la station	13,4 % (DBO5 moyenne annuelle)	
Nombre d'analyses effectuées en 2022	14 dont 2 analyses obligatoires (12 en autosurveillance, 2 du SATESE)	
Débit moyen journalier traité	315 m ³ / Jour (57 % du débit nominal de temps sec)	
	DBO5	3 mg/l et 97 % d'élimination
	DCO	18.57 mg/l et 95,15 % d'élimination
Niveaux de rejet atteints des effluents	MES	5,25 mg/l et 97,62 % d'élimination
de sortie (moyenne annuelle 2022)	NTK	3,08 mg/l et 93,23 % d'élimination
	NGL	3,43 mg/l et 92,42 % d'élimination
	Pt	0,34 mg/l et 99.62 % d'élimination
Taux de M S des Boues produites	48 g/L après épaississement	

Atteinte des Objectifs Réglementaires		
Récépissé de déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement de la rubrique du tableau de l'article R.214-1- I.O.TA. : 2.1.1.0. 2° supérieure à 12 mais inférieure à 600 kg de DBO5 Régime de la Déclaration - Arrêté du 21 juillet 2015	Dossier n°02-2019-00238 12 décembre 2019	
Date du récépissé de déclaration concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Montcornet au titre de la rubrique 2.1.3.0 (entre 3 et 800 t de MS par an)	5 août 2010	
Taux de conformité des boues vis à vis des objectifs réglementaires d'épandage	100 %	
Mise en place d'un manuel d'autosurveillance et présentation des résultats au format SANDRE	Manuel d'autosurveillance et schéma SANDRE validé en 2016	

• Réactif de traitement du phosphore :

Chlorure Ferrique: 11,64 Tonnes

Refus de tamisage et dégrillage :

0,475 Tonne de refus de dégrillage ont été évacués en CET (Filière des Ordures Ménagères de la CCPT)

Interventions spécifiques (réparation, renouvellement, gros entretien) (>600 € HT)		
Type Prestataire / Fournisseur Montant HT		
Achat sonde et transmetteur de sécurisation	ENDRESS HAUSER	1 965.30 € HT

1.11 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Les boues produites par les stations sont évacuées chaque année.

Chaque station d'épuration dispose d'un plan d'épandage de ses boues néanmoins à partir de 2020, suite à la crise sanitaire liée au COVID et à l'interdiction des épandages de boues non hygiénisées, la filière d'évacuation des boues a été adaptée.

Seules les boues produites des STEU de Dizy le Gros, Montcornet et Brunehamel en 2022 ont été évacuées vers le centre de compostage Aisne COMPOST à Sainte PREUVE (02) après déshydratation sur les sites d'épuration par une unité mobile.

La capacité de stockage du silo de la STEU de Rozoy sur Serre a permis de stocker les boues en 2022 jusqu'au prochain épandage prévu en 2023.

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station de ROZOY-SUR-SERRE II (Code Sandre : 030266602000)	8.8	0
Station de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008) (Code Sandre : 030250202000)	73.08	30.65
Station de BRUNEHAMEL 2 (service 01/01/2008) (Code Sandre : 030212602000)	12.54	9.37
Station de DIZY-LE-GROS (Code Sandre : 030226401000)	10.485	7.98
Total des boues évacuées	104,91	48

Production de Boues STEP Brunehamel :

Quantité de boues stockées : 347 m³ à 2,51 % MS soit 9,37 Tonnes de MS ;

Les boues sont stockées en silo compartimenté et agité et équipé de grilles drainantes.

Les boues ont été déshydratées par Unité Mobile de Déshydratation des Boues en 2022 avant évacuation vers le centre de compostage de Ste Preuve Aisne Compost :

PRODUCTION DE BOUES 2022 (évacuées)		
Date de mesure	07/12/2022	
Quantité de Matière Brute déshydratées	25,54 T	
Teneur moyenne en matière sèche des boues déshydratées	21,38 %	
Quantité de boues évacuées (MS)	9,37 Tonnes MS	
Capacité de stockage des boues	12 mois	

• Production de Boues STEP Dizy-le-Gros :

- Quantité de boues extraites et stockées : 298 m³ à 2,65 % MS soit 7,89 tonnes de Matières Sèches.

Les boues sont épaissies et stockées dans un silo agité ;

Les boues ont été déshydratées par Unité Mobile de Déshydratation des Boues en 2022 avant évacuation vers le centre de compostage de Ste Preuve Aisne Compost :

PRODUCTION DE BOUES 2022 (évacuées)			
Date de mesure	10/11/2022		
Quantité de Matière Brute déshydratées	298 m ³		
Quantité de réactif utilisé pour l'épaississement	250 kg de polymère pour l'épaississement		
Quantité de boues déshydratées (MS) hors réactif	7.98 T MS		
Teneur en matière sèche des boues déshydratées	18,33 %		
Quantité de boues produites (MS) avec réactif	8,2 Tonnes de MS		
Capacité de stockage des boues	10 mois		
Destination et quantité de boues destinées au compostage	44,74 tonnes de boues brutes à 18,33 % MS soit 8,2 t MS évacuées vers Aisne COMPOST à Ste Preuve		

• Production de Boues STEP Rozoy-sur-Serre :

Quantité de boues stockées : 120 m³

Les boues sont stockées en silo agité et équipé d'une grille drainante. La capacité du silo a permis le stockage de la production de boues 2022.

PRODUCTION DE BOUES 2022 (stockées)				
Date de mesure	05/08/2022			
Quantité de Matière Brute déshydratées	0 m ³			
Quantité de réactif utilisé pour l'épaississement	175 kg de polymère pour l'épaississement			
Quantité de boues déshydratées (MS) hors réactif	0 T MS			
Quantité de réactif utilisé pour la déshydratation	0 kg			
Teneur en matière sèche des boues déshydratées	0 %			
Quantité de boues produites (MS) avec réactif	6 Tonnes de MS			
Capacité de stockage des boues	10 mois			

• Production de Boues STEP Montcornet :

Les boues ont été déshydratées par Unité Mobile de Déshydratation des Boues en 2022 avant évacuation vers le centre de compostage de Ste Preuve Aisne Compost :

- Quantité de boues extraites et stockées en 2022 : 666 m³ à 4,6% MS soit 30,65 Tonnes de MS

PRODUCTION DE BOUES 2022 (évacuées)				
Date de mesure	29/12/2022			
Quantité de matières brutes de boues évacuées	83.78 Tonnes de matières brut évacuées			
Teneur en matière sèche des boues évacuées	27.41 % MS			
Quantité de boues produite (MS) hors réactif	30,17 Tonnes MS			
Quantité de réactifs utilisés	0,480 Tonnes de polymère pour l'épaississement			
Quantité de boues produite (MS) avec réactif	30,65 Tonnes MS			
Capacité de stockage des boues	1 an (6 mois liquide + 6 mois solide)			

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné dite part variable, et inclut également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement au service d'assainissement collectif).

Les tarifs applicables au 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service	Gratuit
Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif (PFAC)	Gratuit
Participation aux frais de branchement	100 % des frais de travaux hors taxe

Par délibération du conseil communautaire du 17 mai 2022, la redevance assainissement collectif est fixée à 2,70 € par mètre cube d'eau consommée et l'abonnement à 70 € par an à partir du 1er juin 2022.

	Eléments de calcul	Prix unitaire 2021	Prix unitaire 2022 (à compter du 1 ^{er} juin)
Part Communauté de	Abonnement/an	54 €	70 €
Communes	Collecte et traitement des Eaux Usées	2,05 € /m³	2,70 € /m³
Autres Taxe	s et Redevance		
T.V.A. ¹	Régie non assujettie	0%	0%
Agence de l'Eau Seine Normandie ⁽²⁾	Modernisation des réseaux de collecte	0,185 € /m³	0,185 € /m³
V.N.F. et autres	Sans objet sur le territoire	0,00€	0,00€

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Frais d'Etablissement d'un branchement en domaine public au titre du L1331-2 du CSP

Par délibération du 27 mai 2010, les frais d'établissement d'un branchement en domaine public, mentionnés à l'article 10 du règlement du Service Public d'Assainissement Collectif adopté par délibération du 27 mai 2010 est la suivante :

Frais d'établissement de branchement à l'assainissement (L1331-2 du CSP)				
Domaine d'application	Tarif			
Immeubles neufs construits après la mise en service du réseau	100 % des frais Hors Taxes de fourniture et pose du branchement public			
Immeubles construits avant la mise en service du réseau	300 € la première boîte de branchement + éventuellement à la demande de l'usager : 100 % des frais de fourniture et de pose d'une 2ème boîte de branchement			

⁽²⁾ La note d'information du Public 2022 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est jointe en ANNEXE 8.

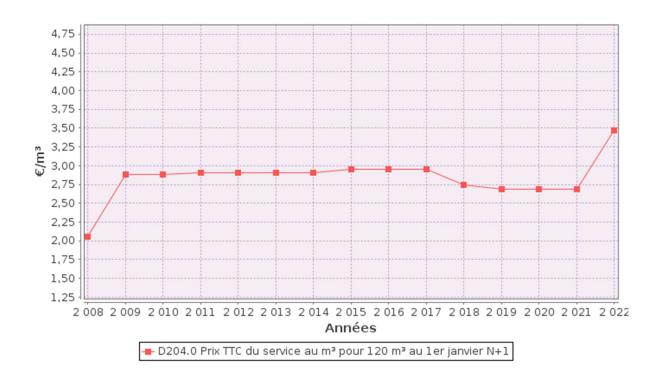
Majoration réglementaire de la redevance assainissement collectif

Par délibération du conseil communautaire du 16 mars 2005, une majoration de la redevance assainissement collectif est applicable pour les propriétaires dont les raccordements ne sont pas réalisés dans le délai légal de 2 ans qui suit la mise en service du réseau.

Cette majoration est fixée au taux de 100 % du montant de la redevance soit pour l'année 2022 une redevance d'assainissement portée au total pour l'usager pénalisé à 5,40 € par mètre cube d'eau consommée. Le recouvrement de la majoration est assuré par le receveur de la Communauté de Communes.

Facture type

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/06/2022 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	54,00 €	70,00 €	29.62%			
Part proportionnelle (120 m³)	246,00 €	324,00 €	31.70%			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	300,00 €	394,00 €	31.33%			
Taxes	et redevances					
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20 €	22,20€	0,00 %			
VNF Rejet et autres :	0,00€	0,00€	0,00 %			
TVA			%			
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	22,20 €	22,20 €	0,00 %			
Total	322,20 €	416,20 €	29,17 %			
Prix TTC au m³ (pour 120 m³)	2,69 €	3,47 €	28, 99 %			



Le tarif est unique sur l'ensemble des 6 communes assainies. La périodicité des facturations est identique selon le distributeur d'eau potable local :

Communes desservies	Distributeur de l'Eau Potable	Organisme Recouvreme nt	Conventions / délibérations	Nb factures/ an
Brunehamel	Syndicat des Eaux de la Vallée de la Brune	SAUR (GUISE)	Convention du 3 octobre 2006 Délibération du bureau du 22 juin 2020	2
Dizy-le-Gros	Commune de Dizy-le-Gros	Trésorerie de Hirson	Facturation directe par la CCPT	2
Chaourse (sauf rue de la Piscine, rue neuve et Mont de Laon)	Commune de Chaourse	Trésorerie de Hirson	Facturation directe par la CCPT	2
Chaourse (rue de la Piscine, rue neuve et Mont de Laon)	Syndicat des Eaux de la Région de Montcornet	VEOLIA (VERVINS)	Avenant à la convention du 11 mars 2003 Délibération du bureau du 20 février 2008	2
Lislet	Syndicat des Eaux de la Région de Montcornet	VEOLIA (VERVINS)		
Montcornet	Syndicat des Eaux de la Région de Montcornet	VEOLIA (VERVINS)	Convention du 11 mars 2003 Délibération du conseil du 29 janvier 2003	2
Rozoy-sur-Serre	Syndicat des Eaux de Rozoy- sur-Serre	VEOLIA (VERVINS)	Convention du 11 mars 2003	

Les prestataires privés VEOLIA Eau et SAUR sont rémunérés pour la prestation de recouvrement. En 2022, le tarif moyen annuel actualisé de recouvrement des redevances atteint : 1,59 € TTC par facture émise.

2.2 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	434 155,10 €	432 087,00 €	-0,5%
dont abonnements	105 782,00 €	122 884,00 €	16,2%
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	434 155,10 €	432 087,00 €	-0,5%
Recettes de raccordement	- €	5 444,83 €	100,0%
Prime de l'Agence de l'Eau	95 291,10 €	20 263,43 €	-78,7%
Contribution au titre des eaux pluviales	4 656,47 €	7 131,34 €	53,1%
Recettes liées aux travaux	49 847,00 €	- €	-100,0%
Contribution exceptionnelle du budget général	- €	- €	

Diagnostics à la vente	4 730,00 €	6 200,00 €	31,1%
Majorations pour défaut de raccordement	1 203,05 €	1 588,75 €	32,1%
FCTVA	16 992,00 €	13 763,19 €	-19,0%
Autres recettes exceptionnelles	1 847,41 €	425,51 €	-77,0%
Total autres recettes	174 567,03 €	54 817,05 €	-68,6%
Total des recettes	608 722,13 €	486 904,05 €	-20,0%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 442 054,23 € (440 380 au 31/12/2021).

consomn	nations	2ème sem	nestre	1er seme	estre	TOTA	L 2022	Recette 2022
	Lislet-							
	Chaourse	47 035	m3	15 995	m3	63 030	m3	129 211,50 €
	Rozoy	10 277	m3	25 951	m3	36 228	m3	74 267,40 €
2022	Brunehamel	9 231	m3	9 231	m3	18 462	m3	37 847,10 €
2022	Dizy	11 667	m3	11 540	m3	23 207	m3	47 574,35 €
	Chaourse	8 134		9 042		17 176	m3	35 210,80 €
	MATT	175	m3	175	m3		m3	717,50€
		86 519	m3	71 934	m3	158 453	m3	324 828,65€
	•					coût abon	nt unitaire	
abonne	ments	nom	bre d'a	abonnés		1er semestre	2eme	TOTAL 2022
						2022	semestre	
	Montcornet-							
	Lislet-	800		Abns		27,00€		49 600,00 €
	Rozoy	411		Abns		27,00€	·	25 482,00 €
2022	Brunehamel	249		Abns	5	27,00€		15 438,00 €
ZUZZ	Dizy	337		Abns	;	27,00€	35,00€	20 894,00 €
	Chaourse	184		Abns	;	27,00€	35,00€	11 408,00 €
	MATT	1		Abns	;	27,00€	·	62,00€
	Total	1982 Abns		•	27,00€	35,00€	122 884,00 €	
		I otal bru	t cons	sommatio	n + a	bonnements		447 712,65 €
		С	réance	es abando	nnée	s Montcornet-L	islet-Chaourse	- 6 347,25€
		créances abandonnées Rozoy					- 725,77€	
				cre	éance	es abandonnée	s Brunehamel	- 2 292,92 €
		créances abandonnées Dizy						- 1 014,50 €
		Rémunération prestataire Veolia SI Montcornet					- 742,15€	
		Rémunération prestataire Veolia SI Veolia					- 758,13€	
		Rémunération prestataire SAUR Brunehamel					- €	
Coût réel mais le changement tarifiare en cours d'année ne permet pas d'avoir le calcul exact les redevances (volume ou nb abonnés pas nécessairement divisé par 2 sur chaque semestre)						435 831,93 €		

En 2022, les consommations sont équivalentes aux années 2019 et 2021. Les volumes restent cependant supérieurs à la moyenne des 6 dernières années d'environ 5 000 m³. La CCPT restent toutefois prudente sur les évolutions des prochaines années car les évolutions tarifaires ainsi que les sécheresses de ces dernières années pourront avoir une influence sur les consommations d'eau.

La hausse continue du nombre d'abonnés se poursuit avec 17 abonnements en plus sur l'année malgré une diminution de la population.

Participation pour les interventions 2022 sur les réseaux unitaires et pluviaux

	TOTAL PARTICIPATIONS COMMUNALES SUR LES RESEAUX UNITAIRES 2022						
COMMUNE	CURAGE 2022 (35 %) Travaux de réparation 2022 (35% Unitaire et 100% Pluvial) Travaux d'investissement 2022 (40%) TOTAL ANNUEL COMMUNES						
MONTCORNET		1 271,38 €	1 313,31 €	2 972,03 €	5 556,72 €		
CHAOURSE		306,25€	- €	- €	306,25€		
ROZOY		304,68 €	- €	963,70 €	1 268,37 €		
TOTAL		1 882,30 €	1 313,31 €	3 935,72 €	7 131,34 €		

Ces montants correspondent aux participations pour curage et travaux des réseaux unitaires en rapport avec des interventions effectuées et facturées en 2022. Des interventions sur les éléments de réseaux unitaires dédiés exclusivement à la gestion du pluvial (avaloirs, grilles, bouches...), peuvent être réalisées à la demande des communes. Le cas échéant, les travaux correspondant sont facturés 100 % aux communes demandeuses. La loi n°2018-702 du 3 août 2018 n'oblige plus les communautés de communes à gérer les eaux pluviales urbaines dans le cadre de la compétence assainissement. Par décision du bureau communautaire du 15 novembre 2018, la compétence de gestion des eaux pluviales reste communale sur le territoire des Portes de la Thiérache.

Les modalités d'intervention de la Communauté de Communes sur les réseaux unitaires sont décrites dans des conventions spécifiques qui ont fait l'objet d'une mise à jour en 2010 :

Commune	Signature de la convention	Date de la délibération de la CCPT	Participation Communale au fonctionnement (réparations, curage)	Participation Communale aux d'investissement (branchements, extensions)
Montcornet	Non retournée			
Rozoy-sur-Serre	25/09/2009	10/09/2009	35 % du HT	40 % du HT
Chaourse	12/10/2009			

Primes à l'épuration reçue en 2022 (Agence de l'Eau Seine Normandie)

L'Agence de l'Eau Seine Normandie est responsable du calcul des primes à l'épuration établi désormais selon l'article L 213-10-3 § V du code de l'environnement soit en fonction de la quantité annuelle de pollution d'origine domestique supprimée ou évitée, déclarée annuellement par l'exploitant. La Prime versée pour l'année 2022 pour la conformité des 4 STEU de la CCPT est de 20 263 €.

Diagnostics Immobilier « Assainissement Collectif »

Nombre de diagnostics en 2022	Montant
14 diagnostics avant le 1er juin	110 €
19 diagnostics après le 1er juin	250€
TOTAL	6 290 €

Par délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2011, une redevance de diagnostic immobilier est instaurée pour permettre au Service de faire face aux demandes croissantes des notaires, huissiers, agences immobilières et vendeurs qui demandent des informations précises sur l'état du raccordement des habitations en vente. Le montant de la redevance est fixé à **110** € par diagnostic.

Par délibération en date du 17 mai 2022, un nouveau tarif pour les diagnostics à la vente a été fixé à **250** € par diagnostic à compter du 1^{er} juin 2022 afin de correspondre au coût réel supporté par le service.

Récapitulatif des Recettes d'exploitation totales (cf. ANNEXE 3)

Le compte administratif 2022 du budget assainissement collectif présente, hors report de résultat et opérations d'ordre de transfert entre section un total en recettes d'exploitation de :

494 244,98 € de recettes d'exploitation 2022, soit - 20,2 % par rapport à 2021 Le résultat d'exploitation 2022 est de 18 388,32 € soit - 86 % par rapport à 2021.

Budget annexe Assainissement Collectif							
	2018	2019	2020	2021	2022		
Dépenses Exploitation	685 401,86 €	677 890,01€	767 072,51€	800 471,60 €	789 157,12€		
Recettes exploitation	800 976,11 €	788 813,31€	825 520,71 €	932 553,02 €	807 545,44€		
Résultat exploitations	115 574,25 €	110 923,30 €	58 448,20 €	132 081,42 €	18 388,32 €		
Résultat clôture exploitation	260 349,92 €	221 472,04 €	58 448,20 €	132 081,42 €	18 388,32 €		
Dépenses Investissement	489 026,62 €	1 085 065,95 €	533 281,44 €	520 553,25 €	528 548,58		
Recettes Investissement	485 399,37 €	925 647,31€	606 817,65 €	459 715,35 €	495 692,31€		
Résultat Investissement	- 3 627,25 €	- 159 418,64 €	73 536,21 €	- 60 837,90 €	- 32 856,27 €		
Résultat clôture investissement	- 124 800,88 €	- 284 219,52 €	- 210 683,31 €	- 271 521,21 €	- 304 377,48 €		
Résultat clôture cumulé	135 549,04 €	- 62 747,48 €	- 152 235,11 €	- 139 439,79 €	- 285 989,16 €		

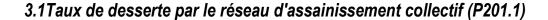
Les dépenses d'investissement ont été stabilisées en 2022 malgré de forte hausse au niveau des coûts énergétiques (+ 41 %), poste représentant 1/3 des dépenses de fonctionnement et de certains consommables comme le chlorure ferrique.

Le résultat d'exploitation a très fortement chuté en 2022 notamment à cause d'une diminution importante des subventions (prime à l'épuration avec un coefficient de 0.4, et arrêt des aides exceptionnelles pour la déshydratation des boues). La hausse tarifaire votée en juin 2022 n'a eu qu'un faible impact sur les recettes à cause du décalage de facturation de 6 mois et le reversement tardif par le délégataire.

Le déficit déjà constaté les années précédentes s'est accentué en 2022 dû au mauvais résultat de fonctionnement. Les résultats de clôture du budget doivent continuer à alerter la collectivité sur les modalités de financement des futurs emprunts en cours puis des futurs investissements.

Une étude financière a été réalisée en 2022 avec la Mission Régionale des Conseillers aux Décideurs Publics afin de définir les possibilités de financement des futurs travaux d'investissement. Cette étude a permis une réelle prise de conscience de l'état financier du service, et de son incapacité à absorber de nouveau investissement, qui a abouti à une première augmentation tarifaire. Cependant, cette augmentation ne sera pas suffisante pour poursuivre la résorption du déficit, rembourser les emprunts et prévoir le financement des investissements. Aussi, ce travail se poursuivra en 2023.

3. Indicateurs de performance





Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 90,75% des 2 184 abonnés potentiels (90,25% pour 2021).

3.2Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

A) (1)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a é	·	A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	13
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont			X
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	80%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	114

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 114 pour l'exercice 2022 (114 pour 2021).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station de ROZOY-SUR- SERRE II	17,31	100	100
Station de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008)	37,62	100	100
Station de BRUNEHAMEL 2 (service 01/01/2008)	8,75	100	100
Station de DIZY-LE-GROS	27,33	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

3.4Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station de ROZOY-SUR- SERRE II	17,31	100	100
Station de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008)	37,62	100	100
Station de BRUNEHAMEL 2 (service 01/01/2008)	8,75	100	100
Station de DIZY-LE-GROS	27,33	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2021).

3.5Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes

Station de	ROZOY-	·SUR-SERRE II	:
------------	--------	---------------	---

tation de ROZOY-SUR-SERRE II :		
Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	
valorisation agricule	Non conforme	
Commenters	Conforme	
Compostage	Non conforme	
La dia farattara	Conforme	
Incinération	Non conforme	
5 OTFU#)	Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
	Conforme	
Autre :	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0_
L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée com s boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s		qui réceptionne
L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée com s boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s		qui réceptionne
L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée com		qui réceptionne
L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée coms boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si station de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008) : Filières mises en oeuvre		qui réceptionne ère conforme.
L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée com les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si s tation de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008) :	sa STEU dispose elle-même d'une fili	qui réceptionne ère conforme.
L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée coms boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008) : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	a STEU dispose elle-même d'une fili	qui réceptionne ère conforme.
L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée coms boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si station de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008) : Filières mises en oeuvre	Conforme Non conforme	qui réceptionne ère conforme.
L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée coms boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008) : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Conforme Conforme Conforme	qui réceptionne ère conforme.
L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée coms boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008) : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	Conforme Conforme Conforme Non conforme Non conforme	qui réceptionne ère conforme.
L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée com s boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008) : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme	qui réceptionne ère conforme.
L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée coms boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008) : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Conforme Non conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme Non conforme	qui réceptionne ère conforme.
L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée com s boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si service de MONTCORNET 2 (service le 17/01/2008) : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Conforme Non conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme	qui réceptionne ère conforme.

30,65

Filières mises en oeuvre		tMS
Valariastica arriada	Conforme	
/alorisation agricole	Non conforme	
Compostano	Conforme	
Compostage	Non conforme	
ncinération	Conforme	
ncineration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO (1)	Non conforme	
Autro .	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		9,37
tation de DIZY-LE-GROS :		
tation de DIZY-LE-GROS : Filières mises en oeuvre		tMS
Filières mises en oeuvre	Conforme	tMS
Filières mises en oeuvre	Conforme Non conforme	tMS
Valorisation agricole		tMS
Valorisation agricole	Non conforme	tMS
Valorisation agricole Compostage	Non conforme Conforme	tMS
	Non conforme Conforme Non conforme	tMS
Valorisation agricole Compostage	Non conforme Conforme Non conforme Conforme	tMS
Valorisation agricole Compostage	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme	tMS
Valorisation agricole Compostage ncinération Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme Conforme Conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme	tMS
Valorisation agricole Compostage ncinération	Non conforme Conforme Conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme	tMS

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

3.6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 343	4 257
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	106	48,2
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,69	3,47
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90,25%	90,75%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	114	114
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0266	0,0064

4. Autosurveillance.

4.1 Autosurveillance des rejets

Le Service Assainissement dispose du matériel nécessaire pour effectuer les prélèvements permettant les analyses requises par les programmes d'autosurveillance imposés sur les stations d'épuration.

PARAMETRES	BRUNEHAMEL	DIZY-LE-GROS	MLC	ROZOY-SUR-SERRE
TAVAMETICO	F	REQUENCE ANNUELLE	DE MESURE EN JOUR/	AN
DEBIT	365	365	365	365
DBO5	1	2	12	2
DCO	1	2	12	2
MES	1	2	12	2
NTK	1	2	4	2
NGL	1	2	4	2
PT	1	2	4	2
MS BOUES	0	2	4	2

En 2022, les résultats de l'autosurveillance sont archivés sous format informatiques SANDRE et sont transmis régulièrement par courriel au représentant du service de la Police de l'Eau (DDT).

La station de Montcornet dispose d'un manuel d'autosurveillance à jour et des cahiers de vie sont également établis pour Brunehamel, Rozoy-sur-Serre et Dizy-le-Gros, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

4.2 Autosurveillance des boues

La Communauté de Communes confie à un prestataire privé (ASTRADEC) la réalisation des prélèvements et des analyses des boues produites par les stations.

PARAMETRES	BRUNEHAMEL	DIZY-LE-GROS	MLC	ROZOY-SUR-SERRE
TANAMETICE	FREQUENCE ANNUELLE DE MESURE EN JOUR/AN			
Valeur Agronomique	2	2	4	2
Eléments Traces Métalliques	2	2	2	2
Composés Traces Organiques	0	0	2	1

L'intégralité des boues produites en 2022 des 4 stations du territoire est apte à la valorisation agricole, cependant en raison de l'interdiction d'épandage de boues non hygiénisées, la production de boues des stations de Montcornet, Brunehamel et Dizy le Gros ont été admises au compostage, après déshydratation sur site.

4.3 L'Assistance Technique Départementale pour l'Assainissement Collectif

La Communauté de Communes est éligible à l'Assistance Technique Départementale aux Exploitants de Stations d'Epuration dispensée par le Conseil Départemental de l'Aisne.

Ainsi, une convention pour la mission d'assistance technique entre le SATESE et la CCPT est signée depuis le 21 septembre 2009. L'intervention du département est désormais dispensée à titre onéreux.

Prestataire	Date signature convention	Date délibération autorisant la signature	Durée de la convention	Montant
Conseil Départemental de l'Aisne (Service d'Assistance Technique)	27/11/2020	14/11/2020	3 ans 2021 - 2023	0,10 €/ hab./an +200 € / STEU Soit 1 600 € / an

En 2022, le SATESE a réalisé 5 bilans 24 heures et 2 visites simples sur les quatre stations d'épuration. Les résultats d'analyses supplémentaires disponibles ont été intégrés aux résultats d'auto surveillance.

La Mission d'Utilisation Agronomique des Déchets (MUAD 02), service de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, assure pour le Préfet et en tant qu'organisme indépendant, les missions d'expertises et de suivi du recyclage des boues d'épuration en vue de garantir la protection des sols et de l'environnement. Cet organisme est consulté sur la validité des documents règlementaires transmis par les producteurs de boues et peut être amené à réaliser des contrôles sur la qualité des boues auprès des exploitants de station d'épuration. Aucun contrôle n'a été réalisé en 2022.

4.4 Contrôles de la Police de l'Eau

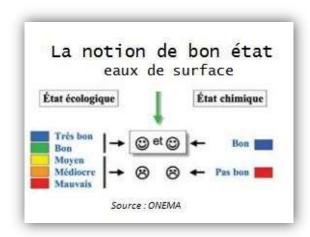
Le service de la Police de l'Eau est représenté par Monsieur Quentin JUMEAUX (Direction Départementale des Territoires de l'Aisne). Des contrôles, supervisés par Monsieur Clément NICOLAS (Responsable de l'unité Gestion des Pollutions Diffuses à la DDT02) sont réalisés périodiquement sur la qualité des boues produites par les STEU. 2 contrôles de la police de l'eau ont été réalisés en 2022, le 19 septembre sur la STEU de Rozoy sur Serre et le 31 Août sur la STEU de Montcornet.

4.5 Suivi du milieu récepteur

L'état écologique d'une masse d'eau dépend des éléments de qualité biologiques, physico-chimiques (éléments physico-chimiques généraux et polluants spécifiques de l'état écologique) et hydromorphologiques. Chacun de ces éléments de qualité possède un rôle différent dans la classification de **l'état écologique** selon 5 classes :

- très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais.

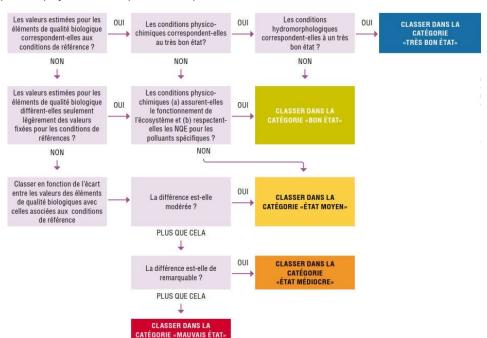
L'état chimique d'une masse d'eau dépend de 41 paramètres regroupés en 4 familles de composés : pesticides, métaux lourds, polluants industriels et autres polluants. Il existe deux classes d'état chimique : bon ou



mauvais. L'état chimique est déterminé selon le pourcentage de paramètres en état bon, mauvais ou inconnu pour chaque famille de composés.

Pour évaluer l'état écologique, la Directive Cadre Européenne (DCE) introduit la notion d'écart par rapport à une situation de référence. L'état écologique est jugé d'autant plus mauvais que les valeurs des paramètres biologiques s'éloignent des conditions de référence (cf. schéma). Ces conditions correspondent à des milieux non ou très peu perturbés.

Selon les termes de la DCE, l'attribution d'une classe d'état écologique « très bon » ou « bon » est déterminée par les valeurs des contrôles des éléments biologiques, physico-chimiques (paramètres physico-chimiques généraux et substances spécifiques de l'état écologique) sur les éléments de qualité pertinents pour le type de masse d'eau considéré, et hydromorphologiquement dans le cas où tous les éléments biologiques et physico-chimiques correspondent au très bon état.



Classification des états des masses d'eau selon la DCE

Suite à la réalisation d'une importante campagne d'analyses des cours d'eau en 2019, le **nouveau SDAGE 2022-2027** a été adopté en 23 mars 2022 fixant les objectifs à atteindre pour toutes les masses d'eau.

La Serre :

Par leurs rejets à la Serre, les systèmes d'assainissement de Montcornet et Rozoy sont potentiellement impactants de la qualité de la masse d'eau FRHR179 "La Serre de sa source au confluent du Vilpion (exclu)"

Selon l'état des lieux adopté par le comité de bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2022 la Serre présente l'état suivant :

Nom	Code	Statut de la masse d'eau	Etat 20	22
NOIII	Code	Statut de la masse d'éau	Ecologique	Chimique
La Serre de sa source au confluent du Vilpion (exclu)	FRHR179	Masse d'Eau Naturelle	bon	bon

Etat actuel de la masse d'eau superficielle

Cette masse d'eau était dégradée pour le paramètre écologique en 2019. Aussi, une amélioration est à noter. Cependant, les pressions significatives liées à l'hydromorphologie et particulièrement la présence de nombreux obstacles à la continuité écologique restent d'actualité. Les macropolluants ponctuels, générés par la pollution liée aux eaux usées domestiques ne semblent pas représenter une pression assez forte pour provoquer un déclassement.

Le SDAGE 2022-2027 fixe les objectifs de qualité à atteindre pour la masse d'eau avec un risque de non atteinte liés à l'hydromorphologie :

			tifs d'état			
Code ME	Global		Ecologique		Chimique	
	Etat	Délai	Etat	Délai	Etat	Délai
FRHR179	bon état	2027	bon état	Depuis 2015	bon état	2027

Objectifs d'état de la masse d'eau superficielle

La Brune :

La STEP de Brunehamel rejette les effluents traités dans la Brune. Ce cours d'eau fait partie de la masse d'eau HR 181 (la Brune de sa source au confluent du Vilpion).

Selon l'état des lieux adopté par le comité de bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2022, la Brune présente l'état suivant :

Nom	Code Statut de la masse d'eau		Etat 2022		
Nom	Code	Statut de la masse d'éau	Ecologique	Chimique	
La Brune de sa source au confluent du Vilpion (exclu)	FRHR181	Masse d'Eau Naturelle	moyen	bon	

Comme pour la Serre, les paramètres causes de dégradation écologique sont les pesticides et l'hydrobiologie.

L'atteinte du bon état écologique et chimique de la Brune, fixée par Directive Européenne initialement à l'année 2015 est reporté à 2027. Le SDAGE 2022-2027 fixe les objectifs de qualité à atteindre pour la masse d'eau avec un report à 2027 et risque de non atteinte liés à l'hydromorphologie et la pression liée aux phytosanitaires diffus :

		Ob	jectifs d'état			
Code	Global		Ecologique		Chimiq	lue
	Etat	Délai	Etat	Délai	Etat	Délai
FRHR181	bon état	2027	bon état	Après 2027	bon état	2027

La Nappe de la craie de Thiérache Laonnois Porcien :

La STEP de Dizy-le-Gros infiltre les effluents traités dans une lagune conçue à cet effet. Les eaux usées ainsi rejetées s'infiltrent au droit du sous-sol et percole à travers la craie où circule la nappe d'eau souterraine de la Craie de Thiérache Laonnois Porcien, masse d'eau FRHG206.

Le toit de cette nappe se situe à au moins 10 mètres de profondeur sous le site de la station.

La nappe de la craie de Thiérache est composée des sables de l'éocène inférieur, des craies du Sénonien et Turonien supérieur moyen. Elle est majoritairement libre et est exploitée à proximité par les captages de Dizy-le-Gros et de Lappion.

Selon le nouvel état des lieux adopté par le comité de bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2022, la nappe de la craie de Thierache-Laonnois-Porcien présente l'état suivant :

		Etat 2019			
Nom	Code	Statut de la masse d'eau	Quantitatif Bon	Chimique	
Craie de Thiérache-	FRHG222	Masse d'Eau Souterraine	bon	médiocre	
Laonnois-Porcien	11(10222	Wasse a Lau Couterraine	DOIT	mediocre	

Le déclassement chimique est principalement lié à la présence de phytosanitaires diffus (Atrazine desethyl, Metazachlore ESA, Dimetachlore CGA) des nitrates et des orthophosphates, polluants essentiellement d'origine agricole.

L'atteinte du bon état écologique et chimique de cette nappe, fixée par Directive Européenne initialement à l'année 2015 est reporté. Le SDAGE 2022-207 fixe les objectifs de qualité à atteindre pour la masse d'eau avec un report à après 2027 :

		Objecti	fs d'état			
Code	Global		Quantitatif		Chimique	
	Etat	Délai	Etat	Délai	Etat	Délai
FRHG222	bon état	Au-delà de 2027	bon état	Depuis 2015	bon état	Au-delà de 2027

Lors de l'élaboration du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de la station de Dizy-le-Gros, il est apparu que compte tenu de l'écoulement de la nappe, seul le captage de Boncourt (BSS 00844X0021/F) pourrait être altéré par le rejet de la station. Au vu des temps d'écoulement dans la nappe et du facteur de dilution, l'impact du rejet des effluents traités sur la concentration en nitrate et la qualité microbiologique de la nappe est faible voire nul.

5. Financement des investissements.

5.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	44 980	24 316
Montants des subventions en €	50 467	14 885
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Détail des travaux 2022 :

Travaux annuels : Renouvellement de réseau, création de regard et construction de nouveaux

branchements (investissement uniquement)

Prestataire : TPO, Iviers (02360) pour Montant total HT : 18 035 € HT

<u>Travaux ponctuel</u> : Création d'une plateforme de stockage des boues STEU de Dizy-le-Gros :

5 218 € TTC

Travaux réalisé en régie.

Financement:

Remboursements des frais de branchements : 0 €

Participations communales aux réseaux unitaires (part investissement) : 3935,72 € TTC

Fond propre budget Assainissement Collectif CCPT: 7084.30 € TTC

5.2 Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 426 003,51	2 284 665,06
Montant remboursé durant l'exercice en € (Capital)	136 897,60	141 338,45
Montant remboursé durant l'exercice en € (Intérêts)	77 835,77	73 580,19

5.3 Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 327 139,95 € (323 408,59 € en 202) cf. ANNEXE 4.

5.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Finalisation des études et MOE pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement à Rozoy-sur-Serre prévu en 2024 - 2025	20 000 € HT	

5.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Etude réalisée en 2020 via les schémas directeurs sur les systèmes d'assainissement de Montcornet et Rozoy-sur-Serre. Le programme pluriannuel de travaux envisagé en 2023 concernera en priorité les travaux sur Rozoy-sur-Serre conformément aux préconisations du SDAEP.



6 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service (FSL ou fond social).

Pour l'année 2022, le service a reçu __0___ demande d'abandon de créance et en a accordé __0__. Le service a procédé à 1 014,50 € d'admission en non valeurs. soit 0,006 €/m³ pour l'année 2022 (0,0266 €/m³ en 2021).

La collectivité ne procède pas au versement à un fonds de solidarité.

6.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La CCPT ne mène pas d'action de ce type en 2022.

Bénéficiaire	Montant en €

7. Communication

L'assainissement est un service qui reste au plus proche de ces usagers. La Communauté de Communes s'efforce de communiquer auprès des usagers de l'assainissement par le biais de la presse locale, du journal intercommunal et des gazettes communales. Les agents du Service assainissement sont disponibles aux horaires d'ouverture du service pour répondre aux questions des usagers.

Des informations et des contacts sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes <u>www.portes-de-thierache.fr</u> et <u>www.facebook.com/portesdethierache</u>



1. Caractérisation technique du Service

La compétence « Contrôle de l'Assainissement Non Collectif^(G) » a été confiée par arrêté préfectoral du 28 octobre 2002 à la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache.

Le transfert de compétence est effectif depuis le 1er janvier 2003.

Par arrêté préfectoral du 28 juillet 2006, la Communauté de Communes a complété ses statuts et exerce les missions supplémentaires de « réhabilitation » et « entretien » de l'assainissement non collectif.

On dénombre sur le territoire 1 646 installations d'ANC réparties sur l'ensemble des 30 communes de la Communauté de Communes. Ceci représente environ un tiers de la population du territoire avec 2839 habitants en assainissement non collectif.

Les diagnostics initiaux de l'ensemble des installations, pour la plupart achevés en 2012, avaient décelé un taux de non-conformité important. Un programme de réhabilitation subventionné entre 2009 et 2018 a permis la mise aux normes de plus de près de 500 installations et l'atteinte d'un taux de conformité proche de 50 %.

1.1 Mode de gestion

Le service est exploité en **régie directe à autonomie financière**. Siège et horaires d'ouverture du service :

Le Service d'Assainissement Non Collectif est basé au siège de la Communauté de Communes :

Communauté de Communes des Portes de la Thiérache Service Assainissement

> 320, rue des Verseaux 02 360 ROZOY-SUR-SERRE

Tél: 03 23 98 04 54 / Fax: 03 23 98 87 67

Mail: contact@portes-de-thierache.fr

Ouvert du Lundi au Jeudi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30 Et le vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30

1.2 Réalisation des contrôles

Les contrôles sont assurés par le Technicien Assainissement Non Collectif.

L'organigramme en <u>Annexe 2</u> présente l'organisation du personnel du service assainissement. Monsieur Laurent MONSTERLEET en qualité de Technicien Assainissement Non Collectif, assure les contrôles de l'ANC et la gestion technique du SPANC.

1.3 Organe décisionnel en 2020

Cf. paragraphe 1.3 Organe Décisionnel au 31/12/2020 de la partie 1 du RPQS.

1.4 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **2839** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **6 802 (INSEE 2018**).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 41,73 % au 31/12/2022. (40,84 % au 31/12/2021).

1.5 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention: le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2021	Exercice 2022
A – Él	éments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Él	éments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Oui	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

2. Tarification de l'Assainissement non Collectif et recettes du Services

Le SPANC est un service d'assainissement indépendant du Service Public d'Assainissement Collectif. Comme tout service d'assainissement, c'est un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC). Il doit présenter un budget équilibré en dépense et en recette (comptabilité assainissement M 49). Sur le plan comptable, les opérations liées à l'ANC sont transcrites dans le budget assainissement ANC. Ainsi ses prestations sont financées par le produit des redevances perçues auprès de ses usagers. Les contrôles sont donc soumis à redevance.

2.1 Montant des redevances de contrôles et diagnostics.

Les tarifs des missions de contrôles du SPANC sont fixés par délibération n°2 du conseil communautaire du 11 octobre 2017 pour une mise en application à compter du 1er janvier 2018 :

Nouveaux Tarifs à partir	Montant	
Contrôles de Conception/Implantation et		200 €
bonne exécution d'un nouvel ANC destiné à équipé un immeuble neuf (nouvel usager du Service)		200€
Contrôles de Conception/Implantation et	Conception/Implantation	GRATUIT
bonne exécution d'un ANC réhabilité pour un immeuble existant hors opération subventionnée de réhabilitation menée par le Service	I	GRATUIT
Contrôles Conception/Implantation/bonne exécution d'un ANC réhabilité et Suivi jusqu'à la réception pour un immeuble existant dans le cadre d'opération subventionnée de réhabilitation menée par le Service	Prestation Forfaitaire applicable à tout devis signé après le 1 ^{er} janvier 2018	400 €
1 er diagnostic d'une installation d'ANC existante	Rapport de 1 ^{er} Diagnostic valable 10 ans ou 3 ans en cas de vente	400 € lissé sur 10 ans soit : 40 € par an
Contrôle périodique décennal de bon fonctionnement et de vérification de l'entretien d'une installation d'ANC existante		400 € lissé sur 10 ans soit : 40 € par an
Diagnostic « à la vente » de l'ANC, obligatoire lors des transactions immobilières	Rapport de diagnostic valable 3 ans	200€
Avis et Conseil du SPANC	A la demande de l'usager	GRATUIT

La périodicité des contrôles périodiques réalisés est de 10 ans depuis le 1er janvier 2018.

La délibération n°2204 du conseil communautaire du 22 juin 2021 approuve les modalités technico-financières de réalisation de l'entretien fixée par une convention type proposée aux usagers d'installations conformes à la suite des contrôles périodiques de bon fonctionnement et quand des nécessités d'entretien sont décelées. L'usager reste libre de choisir son prestataire d'entretien et donc d'adhérer ou non au service d'entretien.

Au 31 décembre 2020, les modalités tarifaires du service d'entretien sont les suivantes :

Tarification du service d'entretien Année 2020

Type d'interventions	Montant TTC (TVA 10 %)
Vidange forfait Fosse septique ou Toutes Eaux (jusqu'à 4 m³)	310 €
Vidange de Micro station ou Fosse Toutes Eaux 5 m³	460 €

Vidange de m³ supplémentaire au-delà de 5 m³	49,5€
Majoration d'Urgence pour intervention les week-end et jours fériés	100 %
Majoration d'Urgence pour intervention non programmée en semaine	25 %
Vidange Filtre Laine de Roche et remplacement des médias filtrants	Sur Devis
Forfait entretien préventif électromécanique surpresseur ou pompe	62 €
Remplacement d'éléments électromécaniques surpresseur ou pompe	Sur Devis

2.2 Application de la majoration prévue à l'article L1331-8 du code de la santé publique.

Par délibération n°3 du conseil communautaire du 11 octobre 2017, la majoration prévue à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique est appliquée à compter du 1^{er} janvier 2018 dans les cas suivants :

- Propriétaires d'ANC non conforme dans une commune ayant fait l'objet d'une opération de réhabilitation subventionnée
- Propriétaires acquéreurs d'une installation d'ANC non conformes 1 an après l'achat dans les conditions de l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- Refus d'accès des agents du SPANC aux installations pour procéder aux missions de contrôles obligatoires conformément à l'article L1331-11 du code de la santé publique.

Le montant de la majoration est fixé à 100 % du montant annuel lissé du contrôle de bon fonctionnement en vigueur au moment de la dernière facturation reçue par l'usager.

2.3 Le recouvrement des redevances

Le mode de recouvrement des redevances a été fixé par délibération du conseil communautaire de la façon suivante :

Redevance de Conception et d'Implantation : Trésorerie de Hirson Redevance de Bonne Exécution des Travaux : Trésorerie de Hirson

Redevance de Diagnostic à la Vente : Trésorerie de Hirson

Redevance de Diagnostic et Contrôle de Bon Fonctionnement :

- Pour les abonnés à l'eau potable : Distributeur de l'eau potable (Commune, Syndicat ou Société Fermière)
- Pour les non abonnés à l'eau potable : Trésorerie de Hirson
- Pour les communes de CHAOURSE (zone ANC), DIZY-LE-GROS (zone ANC), SOIZE, CHERY LES ROZOY, LE THUEL et RENNEVAL : Trésorerie de Hirson

Communes Contrôlées	Distributeurs de l'Eau Potable	Organismes de Recouvrement	Conventions / délibérations	Nombre de factures / an
BRUNEHAMEL, DOHIS, MORGNY EN THIERACHE, CUIRY- LES-IVIERS, DAGNY LAMBERCY VIGNEUX-HOCQUET	Syndicat des Eaux de la Vallée de la Brune Syndicat des Eaux de Bray en Thiérache	SAUR (GUISE) SAUR (GUISE)	Convention du 3 octobre 2006 Délibération du bureau du 22 juin 2020	2
LA VILLE AUX BOIS LES DIZY, CLERMONT LES FERMES	Syndicat des Eaux de la Région d'Ebouleau	LYONNAISE DES EAUX-SUEZ (VILLENEUVE St GERMAIN)	Convention du 7 janvier 2014 Délibération du Conseil Communautaire du 18/12/2013	2
ARCHON, DOLIGNON, GRANDRIEUX, LES AUTELS, RAILLIMONT, PARFONDEVAL, RESIGNY, ROUVROY SUR SERRE, ROZOY SUR SERRE	Syndicat des Eaux de la Région de Rozoy-sur-Serre	VEOLIA (VERVINS)	Convention du 7 février 2005 Délibération du Conseil	2
MONTCORNET, LISLET, CHAOURSE, SAINTE GENEVIEVE, VINCY REUIL ET MAGNY	Syndicat des Eaux de la Région de Montcornet	VEOLIA (VERVINS)	Communautaire du 17 novembre 2004	
NOIRCOURT, MONTLOUE, BERLISE CHERY LES ROZOY, RENNEVAL, SOIZE, zones ANC de CHAOURSE ET DIZY	Facturation indépendant de la facture d'eau	Trésorerie de Liesse Notre Dame	Facturation directe par la CCPT	1 (en novembre)

2.4 Recettes et dépenses du service (CA 2022 et BP 2023)

		rappel Réalisé	BP+DM	Réalisé
		2021	2023	2023
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	51 280,12	73 369,75	53 293,05
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		16 190,75	
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		16 190,75	
011	Charges à caractère général	3 239,44	9 416,00	7 673,45
601	Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	2 026,20	2 500,00	
604	Travaux		5 616,00	7 071,85
5063	Fournitures d'entretien	1 024,93	1 000,00	210,00
622	rémunérations intermédiairs et honoraires	186,56	300,00	375,70
627	services bancaire	1,75		15,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 248,31	45 713,00	45 605,46
	Personnel extérieur au service	14 971,03	0.000000000000000000000000000000000000	
633	Impôts taxes sur rémunérations	136,41	510,00	591,16
	Rémunérations du personnel	25 459,23	33 720,00	33 5 17,13
	Indemnité inflation	70000000000000000000000000000000000000	100 000 200 100 5 20 427	113,33
6450	Charges de sécurité sociale	2 681,64	11 483,00	11 383,84
	Autres charges de gestion courante	2 030,43	1 550,00	1,64
	Créances admises en non-valeur	2 029,45	1 550,00	67533
	Charges diverses de gestion courante	0,98		1,64
iminoronove	Charges exceptionnelles	2 761,94	500,00	12,50
	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 761,94	500,00	12,50
	Dotations aux provisions	2 761,94		(4)
	Dotations aux provisions dépréciation actif circulant			
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	55 996,10	72 869,75	36 086,21
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	281	# (A)	
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	55 960,34	53 000,00	35 904,68
704	Travaux	4 615,94	3 000,00	
7062	Redevances d'assainissement non collectif	51 344,40	50 000,00	35 904,68
74	Subventions d'exploitation	-	19 869,75	- 1
748	subvention de fonctionnement versées aux EPIC		19 869,75	
75	Autres produits de gestion courante	0,20		2,67
7588	Autres pdts de gestion courante	0,20		2,67
77	Produits exceptionnels	35,56	3#3	178,86
7718	Autres pdts exceptionnels sur opé de gestion	35,56		178,86
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			
778	Autres produits exceptionnels			
	Résultat de l'exercice			
	exploitation	4 715,98	exploitation -	17 206,84

La période 2019 / 2024 est une période transitoire pour le budget SPANC. La communauté de communes est dotée d'un service entretien à l'équilibre pour 2022.

Le budget SPANC n'étant plus financé, notamment par l'Agence de l'Eau (forfait des réhabilitations), les redevances d'assainissement (RF7062) doivent couvrir les frais de personnel (chap. 012).

Afin de permettre à terme cet équilibre les transferts de charges sont ainsi modifiés :

- 1. 20% du coût salaire et charges du technicien sont pris en charges par le budget principal (cartographie, urbanisme...)
- 2. Le coût salarial de l'assistante est pris en compte pour 33% + 33% par les budgets annexes.

En résulte un résultat déficitaire de 17 206 € pour l'exercice 2022 et un déficit reporté en 2022 de 33 396€.

Les projections qui prévoyaient un retour à **l'équilibre du résultat d'exercice** pour 2023/2024, notamment grâce à l'application des pénalités sont maintenues.

3. Indicateurs de Performance.

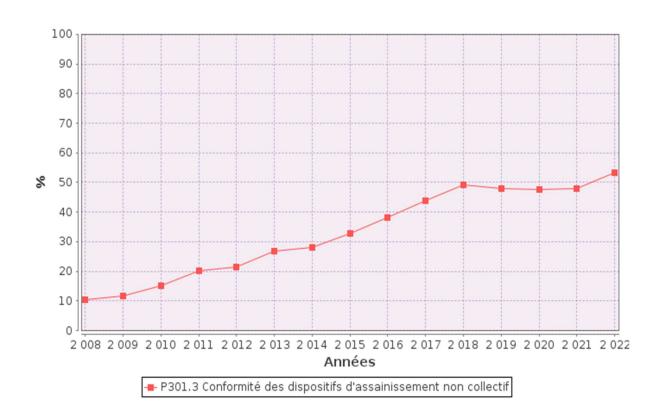
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

<u>Attention</u>: cet indice ne doit être calculé que si l'<u>indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</u> est au moins égal à 100.

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	790	793
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 646	1 646
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	0	84
Taux de conformité en %	48	53,3



Le nombre d'usagers ayant déjà reçu un contrôle quel qu'il soit s'élève à 1646 sur un total de 1646 installations (100 %).

a) Les Contrôles du SPANC en 2022

TYPE DE CONTROLE	NOMBRE DE CONTROLES
Conception et Implantation* * hors études préalables aux réhabilitations groupées	1
Bonne Exécution des Travaux* * hors opération de réhabilitations groupées	3
Conception/Implantation et Bonne Exécution des installations réhabilitées par la CCPT	0
Périodique de bon Fonctionnement	132
Diagnostic à la vente	24
Autres (refus de visite, immeuble inoccupé, cas d'exonération d'obligation d'assainissement, etc)	11
Nombre d'avis de passage délivrés	12
TOTAL	183

En 2022, le SPANC a réalisé 183 contrôles liés à l'assainissement non collectif.

Les installations existantes diagnostiquées du territoire :

commune	Nombre Total d'installations	Nombre Total d'installations Défavorables	Nombre Total d'installations Favorables	Nombre Total d'installations Favorables ss réserves	Nombre Total d'installations Non Diagnostiquées	Taux de conformité
ARCHON	53	14	33	3	3	68%
BERLISE	60	21	29	4	5	55%
BRUNEHAMEL	8	3	4	0	0	50%
CHAOURSE	24	17	2	1	4	13%
CHERY LES ROZOY	61	47	4	2	5	10%
CLERMONT LES FERMES	59	37	9	6	1	25%
CUIRY LES IVIERS	24	3	14	5	1	79%
DAGNY LAMBERCY	79	5	60	6	3	84%
DIZY LE GROS	6	1	3	0	0	50%
DOHIS	60	46	4	3	0	12%
DOLIGNON	28	9	16	2	1	64%
GRANDRIEUX	49	23	19	2	3	43%
LA VILLE AUX BOIS LES DIZY	92	57	16	6	3	24%
LE THUEL	77	51	14	6	2	26%
LES AUTELS	60	24	29	6	2	58%
LISLET	6	2	3	0	0	50%
MONTCORNET	5	3	2	0	0	40%
MONTLOUE	94	23	57	8	3	69%
MORGNY-EN-THIERACHE	55	13	31	3	6	62%
NOIRCOURT	48	8	34	2	3	75%
PARFONDEVAL	108	23	76	1	5	71%
RAILLIMONT	43	5	33	1	3	79%
RENNEVAL	64	51	5	4	1	14%
RESIGNY	126	29	76	4	12	63%
ROUVROY SUR SERRE	31	22	5	1	2	19%
ROZOY SUR SERRE	37	17	14	2	0	43%
SAINTE GENEVIEVE	37	25	5	2	2	19%
SOIZE	44	33	2	0	2	5%
VIGNEUX-HOCQUET	144	13	106	13	1	83%
VINCY-REUIL ET MAGNY	64	43	10	3	4	20%
TOTAL	1646	666	715	96	74	49%
Total année précèdente	1647	659	713	96	179	49%

Le taux de conformité des installations diagnostiquées est d'environ 49 %

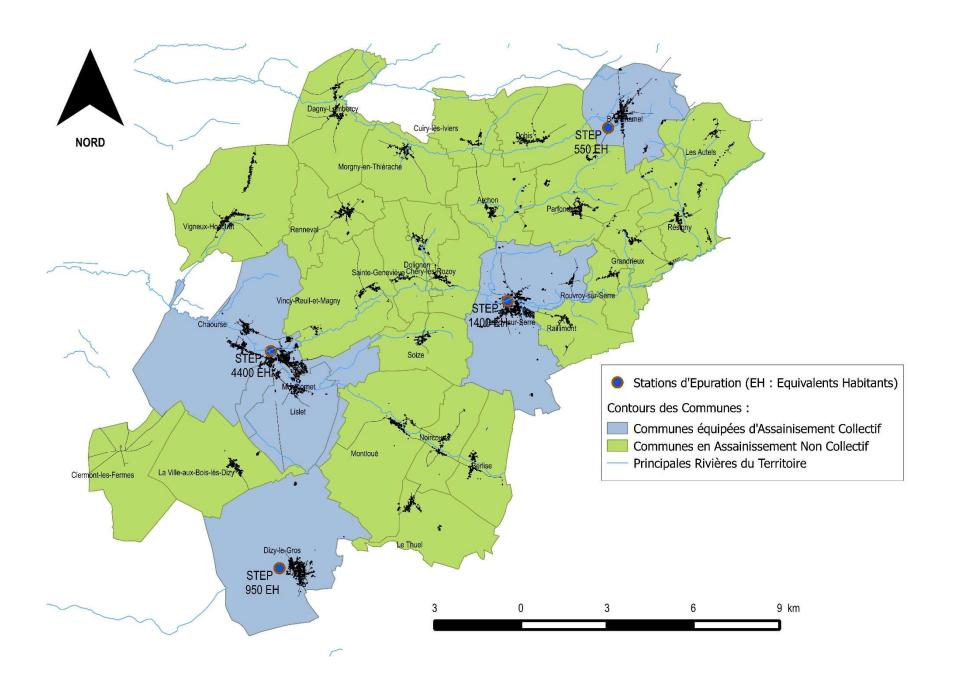
4. Financement des investissements.

4.1 Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2022** est de __0_ €.

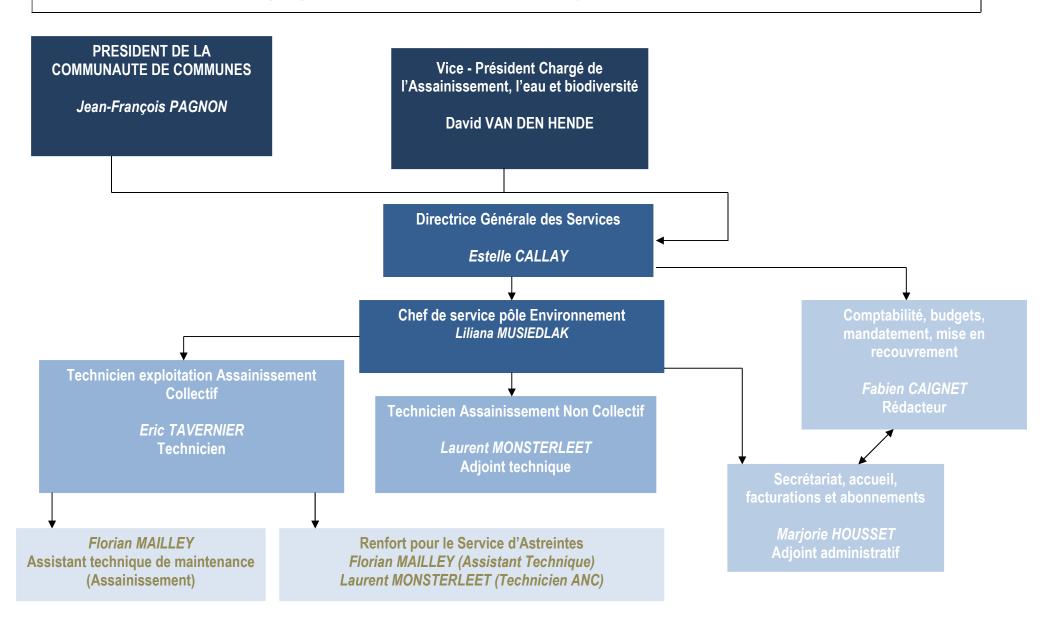
Les priorités du SDAGE de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ne permettent plus de lancer de nouveau programme de réhabilitation de l'ANC sur le territoire.

ANNEXE 1 Carte du territoire de la Communauté de Communes et de l'assainissement des Communes

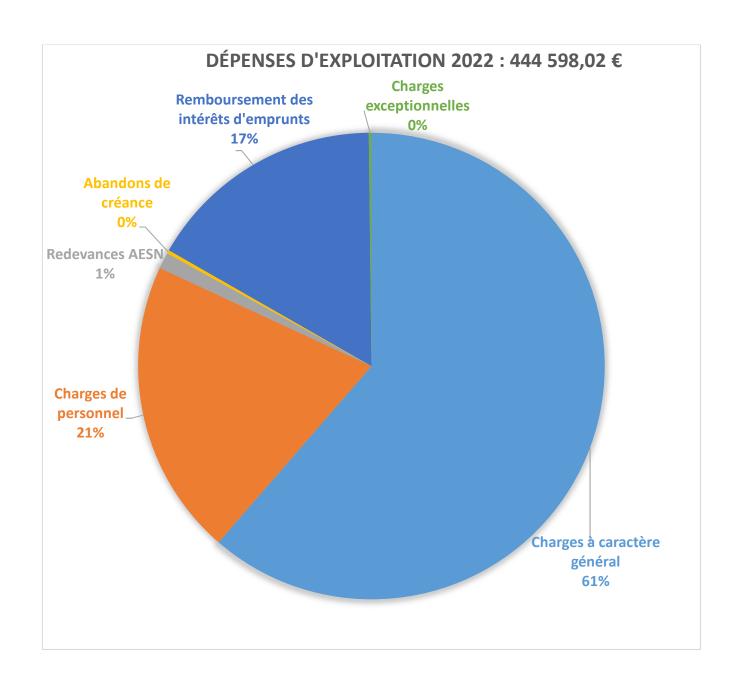


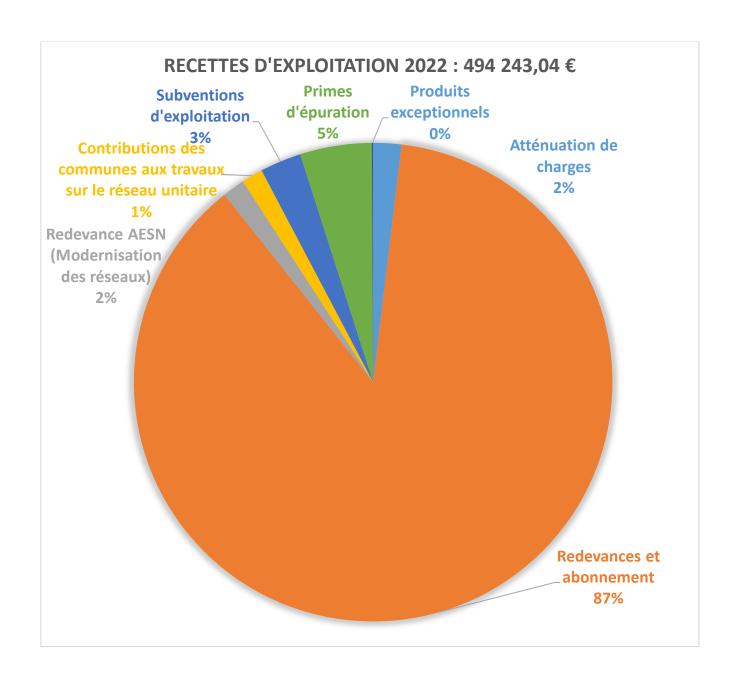
ANNEXE 2 ORGANIGRAMME DU PERSONNEL

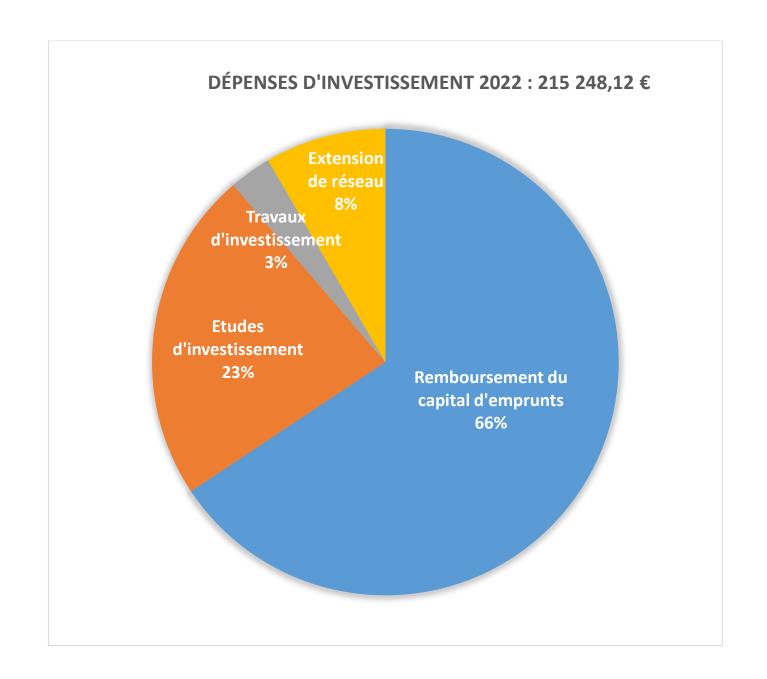
Organigramme du Service Assainissement à jour au 31 décembre 2022

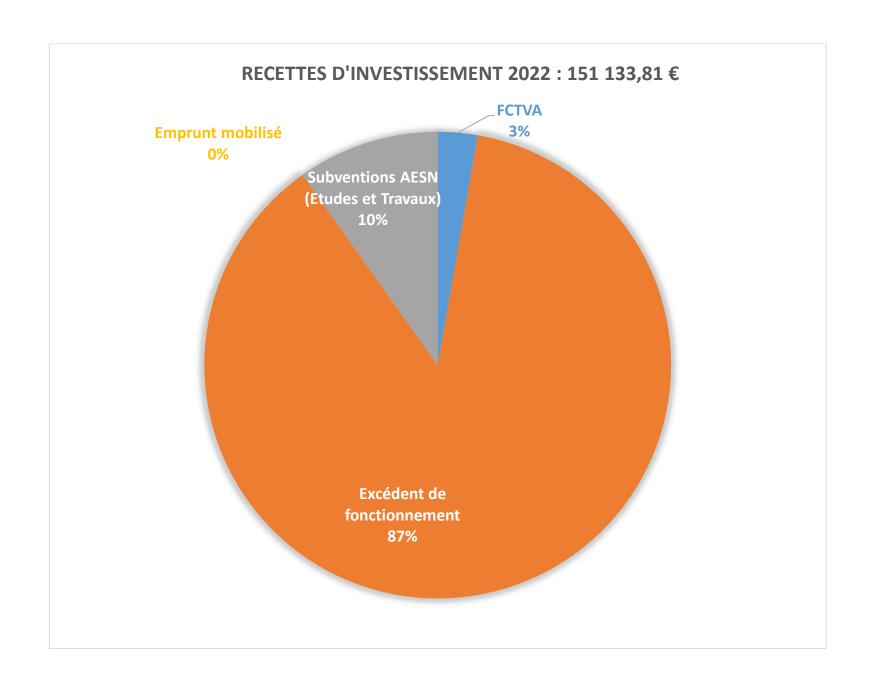


ANNEXE 3 Dépenses et recettes du service









III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits emplo	yés (ou restant	a employer)	
art (1)		ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général (2) (3)	296 150,00	271.246,15	1 573,00	0,00	23 330,85
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	85 000,00	101 384,20	0,00	0,00	-16 384,20
6063	Fournitures entretien et petit équipt	15 000,00	17 745,01	0,00	0,00	-2 745,01
61523	Entretien, réparations réseaux	140 000,00	99 524,83	1 573,00	0,00	38 902,17
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	27 000,00	14 865,88	0,00	0,00	12 134,12
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	2 500,00	5 151,78	0,00	0,00	-2 651,78
616	Primes d'assurances	5 500,00	5 495,45	0,00	0,00	4,50
617	Etudes et recherches Divers	6 800,00	15 149,35	0,00	0,00	-8 349,38
618 622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	6 000,00 3 000,00	7 950,90 1 500.28	0,00	0,00	-1 950,90 1 499,72
623	Publicité, publicat*, relations publique	200.00	0.00	00.0	0.00	200.00
624	Transports blens, transports collectifs	200,00	00.0	0.00	0.00	200,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat*	4 000.00	2 449.81	0,00	0.00	1 550.19
627	Services bancaires et assimilés	50.00	28,66	0,00	0,00	21,34
628	Divers	100,00	0.00	0.00	0.00	100,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	300.00	0.00	0,00	0.00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	97 337.00	91 345,33	0.00	0.00	5 991,67
621	Personnel extérieur au service	8 725.00	8 724.57	0.00	0.00	0.43
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	914.00	1 080.22	0.00	0.00	-166,22
6410	Rémunérations du personnel	69 012.00	62 652,75	0.00	0,00	6 359.25
6414	Indemnité inflation	0.00	33.34	0.00	0,00	-33,34
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	18 686,00	18 854,45	0.00	0.00	-168,45
014	Atténuations de produits (4)	8 000.00	5 017.00	0.00	0,00	2 983,00
706129	Reverst redevance modernisat* agence eau	8 000,00	5 017,00	0.00	0.00	2 983,00
AND DESCRIPTION OF THE PERSON NAMED IN	Autres charges de gestion courante	3 000.00	-	0.00	- Contracting	The state of the s
65		3 000,00	1 016,16		0,00	1 983,84
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6542	Créances éteintes	0.00	1.014,50	0,00	0,00	-1 014,50
658 TOT	Charges diverses de gestion courante AL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	404 487,00	368 624,64	1 573,00	0,00	-1,66 34 289,36
66	Charges financières (b) (5)	73 581,00	73 580,18	0.00	0,00	0,82
66111	Intérêts réglés à l'échéance	73 581,00	73 580,18	0.00	0,00	0,82
-	The state of the s					
67	Charges exceptionnelles (c)	4 815,00	820,80	0,00	0,00	3 994,20
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4.815,00	820,80	0,00	0,00	3 994,20
68	Dotations aux provisions et dépréciat ^o (d) (6)	0,00	00,0	-		0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses Imprévues (f)	0.00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	482 883,00	443 025,62	1 573,00	0,00	38 284,38
023	Virement à la section d'investissement	349 919,20				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	344 558,50	344 558,50			0,00
5811	Dot. amort. Immos Incorp. et corporelles	327 139,95	327 130.95			0.00
5812	Dot. amort. Charges exploit, à répartir	17 418,55	0.00			17 418,55
	Dot. amort. charges financ, a répartir	0,00	17 418,55		- 3	-17 418,55
_	TAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	694 477,70	344 558,50			349 919, 20
043	Opérasº ordre insérieur de la section (10)	0,00	0,00		i i	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	694 477,70	344 558,50			349 919,20
	AL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	1 177 360,70	787 584,12	1 573,00	0,00	388 203,58
- 12		0,332				
D	Pour information 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
■ Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

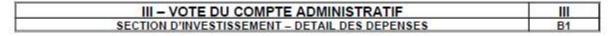
	III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
-	SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)	
art(1)		OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges (2)	8 800,00	9 394,11	0,00	0,00	-594,11
64198	Autres remboursements	8 800,00	9 394,11	0,00	0,00	-594,11
70	Ventes produits fabriqués, prestations	448 040,00	446 702,80	0,00	0,00	-662,80
70611 706121 7063	Redevance d'assainissement collectif Redevance modernisation des réseaux Contrib* communes, eta.pub.(eaux pluv.)	428 725,00 8 000,00 5 000,00	432 087,83 7 483,63 7 131,34	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	-3 362,83 516,37 -2 131,34
708	Produits des activités annexes	4 315,00	0,00	0,00	0,00	4 315,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation Subventions d'exploitation	28 000,00 28 000,00	37 720,62 37 720,62	0,00	0,00	-9 720,62 -9 720,62
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,94	0,00	0,00	-1,94
7588	Autres	0,00	1,94	0,00	0,00	-1,94
TOTAL	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (8) = 70+73+74+75+013	482 840,00	493 819,47	0,00	0,00	-10 979,47
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	381 220,24	425.51	0.00	0,00	380 794,73
773 778	Mandats annulés (exercices antérieurs) Autres produits exceptionnels	1 000,00 380 220,24	30,51 395,00	0,00	0,00	969,49 379 825,24
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
17	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	864 060,24	494 244,98	0,00	0,00	369 815,26
042	Opérate ordre transfert entre sections (6)	313 300,46	313 300,46			0,00
777	Quote-part subv Invest transf cpte résul	313 300,45	313 300,45			0,00
043	Opérar ^o ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	i i		0,00
- 51	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	313 300,46	313 300,46	i		0,00
California de la calegaria de	DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	1 177 360,70	807 545,44	0,00	0,00	369 815,26
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	0,00	:			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
- Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.
(2) L'article 599 n'existe pas en M. 49.
(3) De chapitre existe pas en M. 49.
(4) El a règle applique le règlime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de liers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = 0' 040, RE 043-00' DE 043.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle a opté pour les provisions budgétaires.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	45 545,28	0.00	-45 545,28
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	45 545,28	0,00	-45 545,28
21	Immobilisations corporelles (hors operations)	99 964,00	6 280,34	0.00	93 683,66
213	Constructions	0,00	5 218,22	0,00	-5 218,22
2156	Matériel spécifique d'exploitation	98 964,00	1 062,12	0,00	97 901,88
2158	Autres instal. matériel, outil. techniq.	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
22	Immobilisations reques en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	18 036,00	18 035,83	0.00	0.17
2317	Immo, corporelles reçues mise à dispo.	18 036,00	18 035,83	0,00	0,17
11	Operation d'équipement n° 11 (3)	80 900,00	4 048,22	22 744,96	54 106,82
	Total des dépenses d'équipement	198 900,00	73 909,67	22 744,96	102 245,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	141 338,45	141 338,45	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	141 338,45	141 076,25	0,00	262,20
1681	Autres emprunts	0,00	262,20	0,00	-262,20
18	Compte de Ilaison : affectate (BA,régle)	0,00	0,00	0.00	0,00
26	Participatº et créances rattachées	0,00	0,00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	141 338,45	141 338,45	0,00	0,00
	l'otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	340 238,45	215 248,12	22 744,96	102 245,37
040	Operate ordre transfert entre sections (5)	313 300,48	313 300,48	777777	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	313 300,46	313 300,46		0,00
1301	Subventions d'équipement	313 300,46	313 300,45		0,00
i i	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	ĺ	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	313 300,48	313 300,46	ĺ	0,00
1	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	653 538,91	528 548,58	22 744,96	102 245,37
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	271 521,21		2	9

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	HI
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	66 097,00	14 885,00	30 026,20	21 185,80
131	Subvention d'équipement	66 097,00	14 885,00	30 026,20	21 185,80
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
1681	Autres emprunts	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
20	Immobilisations incorporelies	0,00	0,00	0.00	0.00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0.00	0,00
	Total des recettes d'équipement	82 097,00	14 885,00	30 026,20	37 185,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	148 485,42	136 248,81	0,00	12 236,61
10222	FCTVA	16 404,00	4 167,39	0,00	12 236,61
1068	Autres réserves	132 081,42	132 081,42	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de Italson ; affectate (BA,régle)	0,00	0,00	0.00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0.00	0,00
-	Total des recettes financières	148 485,42	136 248,81	0.00	12 236,61
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0.00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	230 582,42	151 133,81	30 026,20	49 422,41
021	Virement de la section d'exploration	349 919,20			
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (4)(5)	344 558,50	344 558,50		0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	33 128,63	33 100,64		18,99
28158	Autres matériels, outiliage technique	48 718,51	48 718,51		0,00
28173	Constructions (mise a disposition)	107 985,42	107 985,42		0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	137 250,30	137 269,38		-18,99
2818	Autres Immobilisations corporelles	57,00	57,00		0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	17 418,55	17 418,55		0,00
то	TAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	694 477,70	344 558,50		349 919,20
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
_	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	694 477,70	344 558,50		349 919,20
9 9	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	925 060,12	495 692,31	30 026,20	399 341,61
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

ANNEXE 4 Montant des Amortissements Exercice 2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT):€	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Ĺ	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	22/09/2003
Ĺ	2156 Matériel spécifique d'exploitation	30	22/09/2003
Ĺ	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	50	22/09/2003
L	2173 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	50	22/09/2003
L	21756	50	22/09/2003
E	21758	50	22/09/2003

Communauté de Communes des Portes de la Thiérache - Service Public d'assainissement collectif - CA - 2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,0

ANNEXE 5
Etat de la Dette

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts e	t dettes å l'o	rigine du contra	ıt						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	1.5	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 568 790,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 568 790,00									į.
LT100235	CACIB	15/06/2011		15/09/2011	1 000 000,00	F		3,700	3,625		Α .	X Echéance constante		A-1
LT101235 LT102235	CACIB	15/06/2011		15/06/2012 15/06/2012	1 568 790,00	F		3,550 1,990	3,393 1,606		A	X Echéance constante X Echéance		A-1 A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00							constante		
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									-
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				78 438,00									
1681 Autres emprunts (total)					78 438,00									
1078188	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	18/12/2018		03/05/2020	46 212,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
1080348	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	18/12/2018		03/05/2020	26 982,00	١		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1

Communauté de Communes des Portes de la Thiérache - Service Public d'assainissement collectif - CA - 2022

					Emprunts e	dettes à l'o	rigine du contr	at						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
152352 <mark>1 1091986</mark>	AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	25/11/2021		25/11/2022	5 244,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 647 228,00									97

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				N 8	a	Emprunts	et dettes au 31/1	2/N			233	
			Catégorie				Taux d'intéré	t		Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 221 128,04					136 196,65	73 580,18	0,00	3 130,89
1641 Emprunts en euros (total)		0,00	î	2 221 128,04					136 196,65	73 580,18	0,00	3 130,89
LT100235 LT101235 LT102235		0,00 0,00 0,00	A-1 A-1 A-1	636 658,90 984 468,16 600 000,98	13,50 20,25 12,25	F F		3,625 3,393 1,606	37 498,19 58 628,78 40 069,68	24 584,97 36 486,24 12 508,97	0,00 0,00 0,00	1 046,95 1 553,27 530,67
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0.00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)	į	0,00		0,00		į			0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)	į	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		63 537,00					5 141,80	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)	į į	0,00		63 537,00					5 141,80	0,00	0,00	0,00
1078166 1080348 152352 1 1091986		0,00 0,00 0,00	A-1 A-1 A-1	36 969,60 21 585,60 4 981,80	11,42 11,42 18,92	F F		0,000 0,000 0,000	3 080,80 1 798,80 262,20	0,00 00,0 00,0	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 284 665,04					141 338,45	73 580,18	0,00	3 130,89

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		A1.3 - IXL	TARTITION	DEG EN	ILICON	IOTAK	OTROCT	OKL DL	TAUX (HUK	(17.5			-	
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dù au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00			V.0			0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00		S-				0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)						n								
TOTAL (C)	Ì	0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

In Structure	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
le taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	2 284 665,04	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1000	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						

ANNEXE 6 BILAN DES ASTREINTES

Bilan Annuel des Interventions d'Astreinte

Exploitation d'astreinte assurée les week-end (du vendredi 16 H 30 au lundi 8 H 30) et les jours fériés

Année 2022

		Montcornet-Lis	let-Chaourse Réseau et Postes		r-sur-Serre Réseau et Postes	Dizy-l	e-Gros Réseau et Postes	Brun STEP	nehamel Réseau et Postes	Durée (en heures)
	JANVIER	redémarrage								
FM	02-janv	surpresseur d'eau industriel								1
LM	09-janv	relevage suite à crue		remise en fonction, arrêt clarif, arrêt recirc						6
ET	14-janv		nettoyage, remontage poste rue du moulin Chaourse							2
ET	05-févr	remise en service XBTsuite coupure automate et démontage electrovanne table								1
FM	12-févr		Intervention sur pompe Pont du Hurtaut et RUE DU MOULIN							2
LM	26-févr	Défaut niveau haut Poste Toutes eaux : Acquit des défauts.							Poste Fontaine Fleurie problème ECP venant de la place.	4
FM	17-19 AVRIL					POMPE RECIRCUL, CLARIF, POMPE RELAVEGE 1 DEFAUT				2
ET	22-23-24/04					Filtre, table égout. Pb boues				4
ET	22-23/05					Pb de contacteur surpresseur air				6
LM	25-27/05					débordement poste de relevage (grosse arrivée d'eaux usées + poche d'eau du silo)	Rue des berger débordement (SOFREL débranché)			4
FM	03-06/ 06 2022			DEFAUT ARRET URGENCE STEP						2
FM	19-juin						Rue des berger débordement (Disjoncteur EDF)			1
LM	27-juin						Rue des berger débordement (Disjoncteur EDF)			
FM	08/07/2022 09/07/2022 10/07/2022						Rue des berger pb 24v et relais phase	Poste toutes eaux defaut		6
ET	15/07/2022 17/07/2022			ARRET URGENC E ENCLENCHE			Rue des berger pb 24v et relais phase			3
ET	19/07/2022 20/ 21/07/2022	pb liaison automate disjoncteur sauté et réglage aération					pb surpresseur cht contacteur reglage aération et shunt contrôle de phases			4
ET	30/07/2022						pb surpresseur cht contacteur reglage aération			1
FM	01/10/22		RUE DES CHENES DEFAUT POMPE 2	DEFAUT POMPE 2 POSTE TTE EAUX						2
FM	21/10/22					DEFAUT SECTEUR				1
ET	05-nov			ARRET URGENCE						1
FM	11/11/2022 12/11/2022		Problème poires de niveau PR PARKING CHAMPION							4
ET	25/11/2022 26/11/2022	DISJONCTION AGITATEUR 2				NIVEAU TROP PLEIN POIRE NIV HAUT HS				3
FM	03/12/2022				CURAGE POSTE TRIGANO					1
		LM : Laurent M0 ET : Eric TA FM:Florian I	VERNIER				Total des heure	es d'astreinte effectu	ées par le service	61
]						

ANNEXE 7 PLANNING DE CURAGE DES POSTES

				An	nexe 7 (Hi	storique	de cura	ge des po	ostes CC	PT)								
NOM DES POSTES					,	•	•			,								
BRUNEHAMEL FONTAINE FLEURIE	28/12/2011	04/06/2012	27/03/2013	déc-13	01/03/2014	oc t14	01/07/2015	22/02/2016	23/12/2016	dec17	01/03/2018	01/10/2018	15/02/2019	14/08/2019	03/02/2020	20/07/2021	03/06/2022	
BRUNEHAMEL RUE GRAND CHAMP	02/07/2018	15/04/2019	03/08/2020	19/01/2022	26/09/2022													
BRUNEHAMEL RUE DES BOULEAUX	juil-15	24/05/2016	aout 17	dec17	01/10/2018	15/10/2019	02/03/2022											
ROZOY GA MARTIN	aout 2013	oct-14	juil-15	dec15	24/05/2016	30/05/2016	16/08/2016	avr-17	14/08/2019	03/08/2020	20/07/2021	19/01/2022						
ROZOY PARKING TRIGANO	juin-14	jull15	24/05/2016	avr-17	dec17	01/10/2018	13/11/2019	28/12/2020	20/01/2022	26/09/2022								
LISLET PARKING CHAMPION	juil-15	30/05/2016	aout 17	13/10/2017	27/11/2017	01/03/2018	15/01/2019	14/08/2019	03/02/2020	03/08/2020	01/03/2021	01/03/2022	07/11/2022					
LISLET PONT DU HURTAUT	fev15	22/02/2016	23/12/2016	avr-17	dec17	02/07/2018	01/10/2018	15/04/2019	28/12/2020	20/07/2021	03/06/2022							
CHAOURSE RUE ST NICOLAS	juil-15	23/02/2016	01/03/2018	15/04/2019	28/12/2020	19/01/2022												
CHAOURSE RUE DES CHENES	15/04/2019	15/10/2019	28/12/2020	01/03/2021	20/07/2021	19/01/2022												
CHAOURSE SALLE DES FETES	juil-15	23/02/2016	avr-17	01/03/2018	15/02/2019	03/02/2020	26/09/2022											
MONTCORNET RUE ARISTIDE BRIAND FOSSE A SABLE	02/07/2018	15/04/2019	03/08/2020	19/01/2022	26/06/2022													
MONTCORNET RUE ARISTIDE BRIAND	22/02/2016	dec17	15/04/2019	01/03/2021	20/07/2021	23/032022												
MONTCORNET RUE CLEMENCEAU	déc-13	juin-14	oct-14	juil-15	23/02/2016	23/12/2016	aout 17	dec17	02/07/2018	01/10/2018	03/08/2020	26/09/2022						
MONTCORNET POSTE ROUTE DE VERVINS	23/02/2016	16/08/2016	dec17	28/12/2020	19/01/2022	27/09/2022												
MONTCORNET CHAR	mars-14	oct-14	dec15	16/08/2016	avr-17	dec17	01/03/2018	15/02/2019	03/02/2020									
DIZY LE GROS RUE DU JARD	juil-15	30/05/2016	aout 17	01/03/2018	15/02/2019	14/08/2019	28/12/2020	20/07/2021	,03/06/2022									
DIZY LE GROS RUE MONTCORNET	16/08/2016	dec17	02/07/2018	15/02/2019	14/08/2019	28/12/2020	01/03/2021											
DIZY LE GROS ROUTE DE REIMS	16/08/2016	dec17	02/07/2018	15/10/2019	03/02/2020	19/01/2022												
DIZY LE GROS RUE DES BERGERS	28/11/2011	30/10/2012	aout 2013	juin-14	oct-14	juil-15	22/02/2016	30/05/2016	23/12/2016	avr-17	dec17	01/03/2018	01/10/2018	15/04/2019	03/08/2020	27/12/2020	20/07/2021	03/06/2022
STEP MONTC FOSSE A ECUME																		
STEP MONTC PUIT A BOUES	19/01/2021																	
STEP MONTC POSTE DE RELEVEMENT	24/05/2012	09/08/2012	déc-13	mars-14	oct-14	dec15	23/02/2016	16/08/2016	avr-17	nov-17	01/03/2018	15/04/2019	03/02/2020	01/03/2021	02/06/2022			
STEP MONTC FOSSE TOUTE EAUX	01/03/2021																	
STEP MONTC FOSSE A SABLE	avr-17	01/03/2018	03/02/2020															
STEP ROZOY FOSSE A SABLE	14/06/2016	aout 17	02/07/2018	15/02/2019	13/06/2019	02/03/2022												
STEP ROZOY FOSSE TOUTE EAUX	01/04/2021																	
STEP ROZOY FOSSE A GRAISSE	18/05/2016	aout 17	02/07/2018	15/02/2019	15/10/2019	20/07/2021	03/06/2022											
STEP ROZOY FOSSE A FLOTANT	06/06/2016	aout 17	01/03/2018	03/02/2020														
STEP DIZY PR	30/05/2016	aout 17	02/072018	15/04/2019	01/03/2021	02/03/2022												
STEP BRUNEHAMEL TOUTE EAUX	01/03/2021																	
DO CHAOURSE RUE DU MOULIN	juil-15	14/06/2016	avr-17	01/03/2018	03/07/2018	oct-18	15/04/2019	14/08/2019	03/02/2020	20/07/2021	02/06/2022							
DO RUE BOUILLARD	28/02/2021																	
DO DU CHAR	01/03/2021	20/07/2021	03/06/2022															
DO CHAOURSE RUE DU GRAND PONT	juil-15	14/06/2016	avr-17	aout 17	01/03/2018	03/07/2018	01/10/2018	15/04/2019	14/08/2019	03/02/2020	01/03/2021	20/07/2021	03/06/2022					
STEP ROZOY FOSSE DE RECIRCULATION																		

ANNEXE 8 Note d'Information du Public de l'Agence de l'Eau Seine Normandie Edition 2023 – Chiffres 2022



Liberté Égalité Fraternité



Édition mars 2023 CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

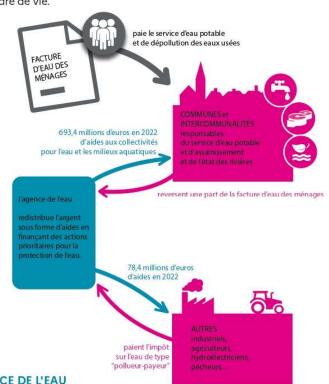
LE SAVIEZ-VOUS?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³. Source: agence de l'eau Seine-Normandie-Etude sur le prix de l'éau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4





NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n'2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPOS) destiné notamment à l'information desposers. Cerapport est présente un plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le mairie ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par Tagence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



0,10 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

2,76 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

72,89 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



0,12 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



0,50€ de redevance de prélèvement pavé par les irrigants



1,05€ de redevance de prélèvement payé par les activités économiques

de redevances émises par l'agence de l'eau

EURO en 2022



2,61 € de redevance cynégétique payés par les chasseurs



11,47 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)



pour la dépollution industrielle



70,7 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



5,8 € our lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

d'aides accordées par l'agence de l'eau DEURO en 2022



8,1 € aux collectivités pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



7,4 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3721 projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations représentent 1,6 milliard de travaux aidés par l'agence de l'eau, pour 804,5 millions d'euros d'aides.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.

















* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

53 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie est consacré au changement climatique en 2022 :

- · solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- · économies d'eau ;
- · gestion durable des eaux de pluie ;
- · études ;
- · sensibilisation.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 23 mars 2022, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures qui l'accompagne. Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions : https://bit.ly/collectivites-acteurs-du-sdage

PLAN BAIGNADE

L'objectif du plan baignade, lancé en 2018, est de rendre la Seine baignable dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, et, de façon pérenne. 62 % des travaux prévus ont été engagés par les maîtres d'ouvrage à fin 2022. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€ dont 191,4 M€ en 2022.



https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

VOS INTERLOCUTEURS

12 Rue de l'Industrie, CS 80148

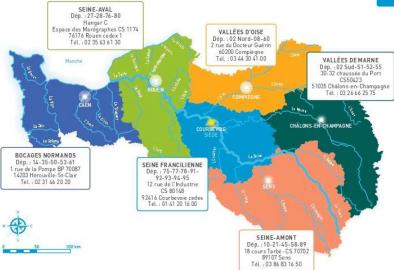
92416 Courbevoie cedex Tél.: 01 41 20 16 00

seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.





L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18% du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30% de la population française et de 25% de l'industrie nationale. 68% de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau

et 2775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16.5 millions d'habitants.



les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques



RESTONS CONNECTÉS SUR











Liberté Égalité Fraternité







GLOSSAIRE

Α

Aération prolongée : procédé de station d'épuration à boues activées qui a pour principe de disposer d'un grand volume de bassin pour une faible quantité de pollution reçue dans le but d'optimiser les rendements épuratoires.

AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) : souvent abrégé en AESN, il s'agit d'un Etablissement Public du ministère de l'écologie dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions sur le bassin versant de la Seine.

Assainissement Collectif : système permettant la collecte des eaux usées de plusieurs habitations et leur traitement dans un site commun.

Assainissement Non Collectif : système permettant la collecte et le traitement des eaux usées d'une habitation sur la même parcelle.

В

Boues : sous-produit du traitement des eaux usées provoqué par l'accumulation des matières en suspension non biodégradables et le développement des micro-organismes présents dans les stations d'épurations

Boues Activées : processus d'épuration des eaux usées le plus répandu, basé sur l'utilisation des micro-organismes pour dégrader la pollution.

D

DBO5: Demande Biochimique en Oxygène au bout de 5 jours, quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour dégrader les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° et dans l'obscurité, pendant 5jours.

DCO: Demande Chimique en Oxygène, permet de quantifier la pollution organique, correspond à la quantité d'oxygène qui a été consommée par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans un échantillon d'eau de 1 litre

DN: abréviation de Diamètre Nominal

E

Eaux Usées Domestiques : Les eaux usées domestiques comprennent les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilettes,...) et les eaux vannes (urine et matières fécales humaines).

Eaux Usées Industrielles : tous rejets correspondants à une utilisation de l'eau autre que domestique (établissements classés, activités alimentaires, mécaniques et diverses)

Equivalents habitants : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Ī

ICPE: Installation Classée pour la protection de l'Environnement, selon le Code de l'Environnement, il s'agit d'une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Une nomenclature régit l'ensemble des activités à risque.

M

MES: Matières En Suspension

MOOX: Matières Organiques et Oxydables

mm: abréviation de millimètre

mg/l: abréviation de milligramme par litre

ml: abréviation de mètre linéaire

N

NGL: Azote Global (somme de l'azote nitreux, l'azote nitrique et NTK)

NTK: Azote Total Kjeldahl (somme de l'azote organique et de l'azote ammoniacal)

P

PEHD: Polyéthylène Haute Densité (Matière Plastique)

Poste de Relèvement : ouvrage de collecte des eaux équipé d'une ou plusieurs pompes qui permettent d'acheminer les eaux d'un point bas vers un point haut.

PT: Phosphore Total

PVC: Polychlorure de Vinyle (Matière Plastique)

R

Réseaux Unitaires : système de collecte commun pour les eaux usées et les eaux pluviales

Réseaux d'assainissement Séparatif : double système de collecte permettant la collecte séparée des eaux usées et des eaux pluviales

SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration, c'est un service du Conseil Départemental de l'Aisne

Station d'épuration ou Station de Traitement des Eaux Usées : communément abrégé en « STEP » ou « STEU », il s'agit du site de traitement des eaux usées